

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION INTERMINISTERIELLE GESTION ET CONTROLE DES RESSOURCES
ENERGETIQUES, HYDRAULIQUES ET PETROLIERES

ANNEXE A LA LOI DE REGLEMENT POUR

2021

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes :

▪ **Le bilan stratégique du programme détaille :**

- la présentation du programme
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

▪ **Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :**

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

▪ **Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent :**

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

▪ **L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :**

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

▪ **Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :**

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
<u>MISSION GESTION ET CONTROLE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES, ENERGETIQUES ET PETROLIERES</u>	6
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	7
PRESENTATION DE LA MISSION	7
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	9
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	9
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	10
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	12
<u>PROGRAMME GESTION, PROMOTION ET VALORISATION DES RESSOURCES ENERGETIQUES</u>	13
<u>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</u>	14
PRESENTATION DU PROGRAMME	14
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	17
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	20
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	20
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	21
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	24
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	24
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	25
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	26
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	26
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	26
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	27
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	27
<u>PROGRAMME GESTION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ASSAINISSEMENT</u>	29
<u>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</u>	30
PRESENTATION DU PROGRAMME	30
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	35
<u>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</u>	38
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	38
<u>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</u>	40
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	40
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	40
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	40
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	41
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	41
<u>PROGRAMME GESTION DE LA RADIOACTIVITE</u>	43
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	44
PRESENTATION DU PROGRAMME	44

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	46
<u>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</u>	48
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	48
<u>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</u>	49
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	49
<u>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</u>	50
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	50
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	50
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	51

<u>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES ENERGETIQUES, HYDRAULIQUES ET NUCLEAIRES</u>	52
---	-----------

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	53
PRESENTATION DU PROGRAMME	53
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	56
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	58
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	58
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	59
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	61
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	61
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	61
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	62
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	62
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	62
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	64
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	64

<u>PROGRAMME GESTION ET CONTROLE DES ACTIVITES PETROLIERES</u>	65
---	-----------

<u>BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME</u>	66
PRESENTATION DU PROGRAMME	66
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	68
<u>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</u>	69
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	69
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	69
<u>EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS</u>	71
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	71
<u>ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS</u>	72
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	72
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	72
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	73

<u>PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE GESTION ET DE CONTROLE DES RESSOURCES PETROLIERES</u>	74
---	-----------

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	75
PRESENTATION DU PROGRAMME	75
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	77

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	79
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	79
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	79
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	80
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	80
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	81
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	81
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	81

MISSION GESTION ET CONTROLE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES, ENERGETIQUES ET PETROLIERES

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DEL'ENERGIE ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES**.
La mission est également portée par le **MINISTRE DU PETROLE ET DU GAZ**.

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission interministérielle « Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières » portée, chacun pour son domaine, par Messieurs les Ministres de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, et du Pétrole et du Gaz, vise à :

- optimiser les ressources pétrolières à travers la relance de l'exploitation pétrolière, la mise en œuvre d'un dispositif juridique attractif pour l'investissement international et le développement de la production de gaz naturel ;
- développer la production énergétique afin de couvrir l'ensemble des besoins énergétiques du Gabon par une offre compétitive, durable et créatrice d'emploi ;
- garantir, en matière hydraulique, aux populations un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement dans un cadre de vie sain et amélioré sur l'ensemble du territoire ;
- concourir, en matière de ressources nucléaires, à la protection de l'ensemble de la population et de l'environnement contre les effets nocifs des rayonnements ionisants.

La mission gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières doit être mise en cohérence avec les missions mises en œuvre dans le Ministère de la Santé, le Ministère en charge de la Promotion des Investissements, des Travaux Publics et de l'Habitat, le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, le Ministère en charge de la Sécurité Publique, le Ministère en charge de l'Economie, le Ministère en charge du Budget et le Ministère en charge de la Fonction Publique.

La mission gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières comprend six Programmes :

- le programme gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques ;
- le programme gestion des ressources hydrauliques et assainissement ;
- le programme gestion de la radioactivité ;
- le programme pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires ;
- le programme gestion et contrôle des activités pétrolières ;
- le programme pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les textes d'orientation de la mission sont le plan d'accélération de la transformation (PAT), le plan stratégique Gabon émergent (PSGE), le plan sectoriel hydrocarbures, le plan sectoriel électricité, le plan sectoriel habitat et développement humain, le plan sectoriel santé et protection sociale, le schéma national des infrastructures et le plan eau assainissement 2010-2020.

En outre, la mission gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières s'est également référée à la loi n°020/2005 fixant les règles de création et de gestion des services de l'Etat, la loi n°11/2001 du 12 décembre 2001 fixant les orientations de la politique de prévention et de protection contre les rayonnements ionisants, le décret n° 0136 /PR/MERH portant attribution et organisation du Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques du 17 mai 2010.

PRINCIPALES REFORMES

Le rôle névralgique des ressources pétrolières, qualifiées de « carburant de l'Emergence », dans la réalisation du Plan Stratégique Gabon Emergent impose des réformes constantes et fortement soutenues.

De même, le développement du secteur industriel, pilier important du projet de société de son Excellence Monsieur le Président de la République Chef de l'Etat engrangera une demande accrue de la production énergétique et de celle des ressources hydrauliques.

A cet effet, les crédits alloués à la mission ressources énergétiques, hydrauliques et pétrolières connaîtront inéluctablement une évolution considérable du fait des réformes institutionnelles engagées dans l'organisation des deux départements ministériels.

La séparation intervenue de l'ancien ministère en deux entités ministérielles distinctes constitue l'autre réforme importante: la mission concerne deux Ministères distincts et elle se trouve ainsi portée par deux Ministres. Il en résulte deux programmes soutien, pilotés par deux Secrétaires généraux distincts.

Cette situation est gérée avec soin, en termes de décisions importantes et d'actions de gestion. Un certain nombre de mutualisations pourront être envisagées sans qu'elles mettent en cause l'autorité respective des deux ministres.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2020 Réalisé	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
N°1 : Poursuivre la construction des réseaux nationaux de transport et de distribution d'énergie électrique d'ici à 2022	Nombre de lampadaires solaires installés dans les communes de Makokou et Libreville	Nombre	N/A	80	20	-60	4 (2024)
	Taux de réalisation des travaux des centrales photovoltaïques de Mabanda, Moulengui-binza	%	N/A	70	10	-60	3 (2022)
	Taux de réalisation des travaux des centrales photovoltaïques de Ndindi, Omboué, Onga et Popa	%	N/A	30	0	-30	
N°2 : PARVENIR A REALISER D'ICI 2023 LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES STRUCTURANTES EN MILIEU URBAIN	Taux d'avancement des travaux de renouvellement du réseau d'AEP existant de Libreville	%	30	35	8,1	-26,9	100 (2022)
	Taux d'avancement des travaux neufs (extension et renforcement) du réseau d'AEP de Libreville	%	30	55	15	-40	100 (2022)
N°3 : ELABORER LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DE SURETE RADIOLOGIQUE, SURETE DE DECHETS RADIOACTIFS, ET DE LA SURETE DU TRANSPORT DES MATIERES RADIOLOGIQUES D'ICI 2021.	Taux d'avancement dans l'élaboration des politiques et stratégies nationales de sûreté radiologique, des déchets radioactifs, et du transport des matières radioactives	%	50	50	50	0	100 (2022)
	Taux d'avancement dans l'élaboration du plan d'urgence radiologique national	%	50	50	0	-50	100 (2022)
	Taux d'avancement dans l'élaboration des capacités de réponse à un événement radiologique et nucléaire	%	100	50	0	-50	100 (2022)
	Taux d'avancement dans l'élaboration du projet de loi modifiant la Loi 17/2013	%	N/A	100	100	0	N/A

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé programme et actions		AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)_	AE engagées en 2021 (b)_	Ecart (a - b)_	CP ouverts en LFR pour 2021 ©_	CP consommés en 2021 (d)_	Ecart (c) - (d)_
24.787	Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques	4 991 779 191	1 504 987 908	- 3 486 791 283	4 991 779 191	1 504 987 908	- 3 486 791 283
1	Développement des infrastructures énergétiques	4 702 290 405	13 259 016	- 4 689 031 389	4 702 290 405	13 259 016	- 4 689 031 389
2	Développement des énergies renouvelables	223 829 695	1 462 881 021	1 239 051 326	223 829 695	1 462 881 021	1 239 051 326
3	Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain	10 750 000	8 580 000	- 2 170 000	10 750 000	8 580 000	2 170 000
5	Maîtrise de l'énergie	54 909 091	20 267 871	- 34 641 220	54 909 091	20 267 871	- 34 641 220
24.794	Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	29 327 336 845	18 735 800 968	-10 591 535 877	29 327 336 845	18 735 800 968	-10 591 535 877
1	Gestion, planification de la ressource en eau et des services d'assainissement	29 287 336 845	328 419 366	-28 958 917 479	29 287 336 845	328 419 366	-28 958 917 479
2	Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement	40 000 000	18 407 381 602	18 367 381 602	40 000 000	18 407 381 602	18 367 381 602
24.801	Gestion de la radioactivité	178 525 000	109 826 350	- 68 698 650	178 525 000	109 826 350	-68 698 650
1	Normes en matière de radioactivité	100 531 000	80 326 350	-20 204 650	100 531 000	80 326 350	-20 204 650
2	Contrôle de l'utilisation des sources de rayonnement ionisant	77 994 000	29 500 000	-48 494 000	77 994 000	29 500 000	- 48 494 000
24.808	Pilotage et Soutien aux politiques énergétique, hydraulique et nucléaire	797 199 000	1 082 194 404	284 995 404	797 199 000	1 082 194 404	284 995 404
1	Pilotage de la stratégie ministérielle	569 811 959	17 200 000	-552 611 959	569 811 959	17 200 000	- 552 611 959
2	Coordination administrative	227 387 041	1 064 994 404	837 607 363	227 387 041	1 064 994 404	837 607 363
24.815	Gestion et contrôle des activités pétrolières	2 720 227 444	1 143 134 368	-1 577 093 076	2 720 227 444	1 143 134 368	- 1 577 093 076
1	Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures	186 640 002	118 484 837	-68 155 165	186 640 002	118 484 837	- 66 359 832
2	Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures	72 459 832	6 100 000	-66 359 832	72 459 832	6 100 000	- 1 431 078 079
3	Valorisation et commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés	2 436 127 610	1 005 049 531	- 1 431 078 079	2 436 127 610	1 005 049 531	- 11 500 000
4	Elaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières	25 000 000	13 500 000	- 11 500 000	25 000 000	13 500 000	- 1 577 093 076
24.815	Gestion et contrôle des activités pétrolières	2 720 227 444	1 143 134 368	- 1 577 093 076	2 720 227 444	1 143 134 368	-2 277 530 762
1	Pilotage de la stratégie ministérielle	2 284 430 762	6 900 000	- 2 277 530 762	2 284 430 762	6 900 000	- 414 808 432
2	Coordination administrative	518 101 046	103 292 614	- 414 808 432	518 101 046	103 292 614	- 414 808 432
	Total mission	40 817 599 289	22 686 136 612	- 18 131 462 676	40 817 599 288	22 686 136 612	- 18 131 462 675

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de 40.817.599.289FCFA dans la loi de finances rectificative 2021.Le niveau global d'exécution base ordonnancement du budget au sein de la mission interministérielle « Gestion et contrôle des ressources énergétiques, hydrauliques et pétrolières » est de 22.686.136.612 FCFA net de réserve, soit 58%pour un écart de -17 016 216 558 FCFA. L'exécution moyenne de la mission est portée par une consommation des crédits de certaines actions au-delà des niveaux prévisionnels dans la loi de finances rectificative, notamment :

- L'action « Développement des énergies renouvelables » qui a connu une exécution de 654% par rapport à l'autorisation parlementaire pour un montant de 1.462.881.021 FCFA ;

- L'action « Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement » a bénéficié d'une augmentation de crédits de 18.367.381.602 FCFA lors de l'exécution ;
- L'action « Coordination administrative des politiques énergétique, hydraulique et nucléaire » a également connu une exécution de 468% par rapport aux prévisions de la loi de finances rectificative.

Ces taux d'exécution s'expliquent essentiellement par la mise en œuvre du plan d'urgence en période de Covid 19. En effet, les secteurs de l'eau et de l'électricité ont bénéficié en cours d'année 2021 des ressources additionnelles pour répondre aux mesures d'urgence arrêtées par le Gouvernement pour lutter efficacement contre la Covid 19.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)_	AE engagées en 2021 (b)_	Ecart (a – b)_	CP ouverts en LFR pour 2021 ©_	CP consommés en 2021 (d)_	Ecart (c) – (d)_
24.787:Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques	4 991 779 191	1 504 987 908	3 486 791 283	4 991 779 191	1 504 987 908	- 3 486 791 283
2:2:dépenses de personnel	272 030 100	-	- 272 030 100	272 030 100	-	- 272 030 100
3:3:dépenses de biens et services	75 000 000	52 718 182	22 281 818	75 000 000	52 718 182	22 281 818
4:4:dépenses de transfert	31 909 091	1 967 871	29 941 220	31 909 091	1 967 871	29 941 220
5:5:dépenses d'investissement	4 612 840 000	1 450 301 855	- 3 162 538 145	4 612 840 000	1 450 301 855	- 3 162 538 145
24.794:Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	29 327 336 845	18 735 800 968	- 10 591 535 877	29 327 336 845	18 735 800 968	- 10 591 535 877
2:2:dépenses de personnel	444 892 800	-	- 444 892 800	444 892 800	-	- 444 892 800
3:3:dépenses de biens et services	300 000 000	349 319 366	49 319 366	300 000 000	349 319 366	49 319 366
4:4:dépenses de transfert	167 400 000	5 440 000	- 161 960 000	167 400 000	5 440 000	- 161 960 000
5:5:dépenses d'investissement	28 415 044 045	18 381 041 602	- 10 034 002 443	28 415 044 045	18 381 041 602	- 10 034 002 443
24.801:Gestion de la radioactivité	178 525 000	109 826 350	68 698 650	178 525 000	109 826 350	68 698 650
1:1:charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
2:2:dépenses de personnel	40 494 000	-	40 494 000	40 494 000	-	40 494 000
3:3:dépenses de biens et services	75 000 000	77 500 000	2 500 000	75 000 000	77 500 000	2 500 000
4:4:dépenses de transfert	63 031 000	32 326 350	30 704 650	63 031 000	32 326 350	30 704 650
5:5:dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
6:6:autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.808:Pilotage et Soutien aux politiques énergétique, hydraulique et nucléaire	797 199 000	1 082 194 404	284 995 404	797 199 000	1 082 194 404	284 995 404
2:2:dépenses de personnel	672 199 000	-	- 672 199 000	672 199 000	-	- 672 199 000
3:3:dépenses de biens et services	125 000 000	1 082 194 404	957 194 404	125 000 000	1 082 194 404	957 194 404
24.815:Gestion et contrôle des activités pétrolières	2 720 227 444	1 143 134 368	- 1 577 093 076	2 720 227 444	1 143 134 368	- 1 577 093 076
2:dépenses de personnel	672 342 981	-	- 672 342 980	672 342 980	-	- 672 342 979
3:dépenses de biens et services	219 375 000	139 584 837	79 790 163	219 375 000	139 584 837	79 790 163
4:dépenses de transfert	1 828 509 464	1 003 549 531	- 824 959 933	1 828 509 464	1 003 549 531	- 824 959 933
24.822: Pilotage et soutien à la politique de gestion et de contrôle des ressources pétrolière	2 802 531 808	110 192 614	-2 692 339 194	2 802 531 808	110 192 614	-2 692 339 194
2: dépenses de personnel	2 602 531 808	-	- 2 602 531 808	2 602 531 808	-	- 2 602 531 808
3: dépenses de biens et services	200 000 000	110 192 614	89 807 386	200 000 000	110 192 614	89 807 386
Total mission	40 817 599 289	22 686 136 612	- 18 131 462 676	40 817 599 288	22 686 136 612	- 18 131 462 675
2:2:dépenses de personnel	4 704 490 689	-	- 4 704 490 688	4 704 490 688	-	- 4 704 490 687
3:3:dépenses de biens et services	994 375 000	1 811 509 403	817 134 403	994 375 000	1 811 509 403	817 134 403
4:4:dépenses de transfert	2 090 849 555	1 043 283 752	- 1 047 565 803	2 090 849 555	1 043 283 752	- 1 047 565 803
5:5:dépenses d'investissement	33 027 884 045	19 831 343 457	- 13 196 540 588	33 027 884 045	19 831 343 457	- 13 196 540 588

Explication des principaux écarts :

La mission « Gestion et contrôle des ressources énergétiques, hydrauliques et pétrolières » a bénéficié d'un montant de 40.817.599.289 FCFA. L'exécution en base ordonnancement de la mission se fixe à 22.686.136.612 FCFA, soit un écart de 18.131.462.676 FCFA par rapport à la prévision. Avec un taux d'exécution de 56% en fonction de la nature économique des dépenses, les écarts constatés s'expliquent essentiellement par la consommation des crédits des dépenses de biens et services et les dépenses d'investissement.

En effet, les crédits des biens et services ont été exécutés à hauteur de 1.811.509 403 FCFA, soit 182% par rapport à la loi de rectificative 2021. En d'autres termes, les crédits du titre 3 ont globalement connus une très bonne exécution dû au caractère urgent et prioritaire des dépenses de biens et services.

Pour ce qui est de l'investissement, les crédits ont été consommé pour un montant de 19.831.343.457 FCFA, soit un taux d'exécution de 60%. Ce taux relativement assez bien se justifie par la bonne tenue de l'exécution des projets avec un financement extérieur tel que , notamment dans le programme « Gestion des ressources hydrauliques et assainissement ».

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Pour l'exercice budgétaire 2021, de manière générale, il n'y a été enregistré aucun mouvement de crédits entre actions et titres au sein de la présente mission.

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 1	+/- 0	+/- 0	+/- 0
Titre 2	+/- 0	+/- 0	+/- 0
Titre 3	+/- 0	+/- 0	+/- 0
Titre 4	+/- 0	+/- 0	+/- 0
Titre 5	+/- 0	+/- 0	+/- 0
Titre 6	+/- 0	+/- 0	+/- 0
Total des mouvements de CP	+/-0	+/-0	+/-0

Titres	Nature des mouvements de CP			
	Transferts	Virements	Annulations	Reports
Titre 1	+/- 0	+/- 0	+/- 0	+/- 0
Titre 2	+/- 0	+/- 0	+/- 0	+/- 0
Titre 3	+/- 0	+/- 0	+/- 0	+/- 0
Titre 4	+/- 0	+/- 0	+/- 0	+/- 0
Titre 5	+/- 0	+/- 0	+/- 0	+/- 0
Titre 6	+/- 0	+/- 0	+/- 0	+/- 0
Total des mouvements de CP	+/-0	+/-0	+/-0	+/-0

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

Rien à signaler.

PROGRAMME GESTION, PROMOTION ET VALORISATION DES RESSOURCES ENERGETIQUES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

C'est le décret n° 0227/PR/MERH du 14 avril 2017 portant réorganisation de la Direction Générale de l'Energie (DGE).

Le programme « Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques » exprime les orientations et la Politique du Gouvernement en matière de politique énergétique à l'échelle nationale. Ce programme est mis en Œuvre par la Direction Générale de l'Energie (DGE). La DGE comprend trois directions techniques : la Direction de l'électricité, la Direction des énergies nouvelles et renouvelables et la Direction de la maîtrise de l'énergie.

Le champ de ce programme recouvre :

- l'étude et la mise en œuvre des moyens propres à satisfaire les besoins de l'ensemble des activités du pays et de développer l'utilisation de l'énergie ;
- la proposition des textes législatifs et réglementaires ayant trait au secteur de l'énergie ;
- la veille à l'application des lois et règlements en vigueur dans le secteur de l'énergie ;
- la réalisation de tous les contrôles techniques sur les installations électriques ;
- la réalisation de tous les contrôles administratifs et financiers sur les entreprises et établissements opérant dans le secteur de l'énergie ;
- l'élaboration des plans de développement de toute forme d'énergie, le contrôle de leur réalisation et l'orientation des choix des équipements ;
- les études, l'établissement des marchés et le contrôle de la réalisation des projets dont le ministère assure la mise en œuvre ;
- l'assistance et le conseil des collectivités publiques ou tout promoteur privé dans leurs relations avec les opérateurs ;
- la promotion de l'utilisation des énergies nouvelles ;
- l'étude de toute question d'ordre administratif, technique, économique ou financier relative à l'utilisation des énergies et techniques nouvelles ;
- la promotion des actions de maîtrise d'énergie visant à rationaliser la demande d'énergie et à en maîtriser la croissance ;
- l'établissement et la tenue à jour de l'inventaire des ressources énergétiques ;
- la contribution à l'élaboration chaque année, en collaboration avec les autres services concernés, du bilan énergétique national.

Le programme ne couvre pas :

- l'assainissement et la construction des routes et voies d'accès reliant les villes principales aux sites où sont réalisés les projets ;
- la construction des systèmes d'adduction d'eau potable ;
- l'aménagement des voiries et infrastructures communales ou départementales nécessaires au tracé des réseaux électriques.
- de manière générale, toute activité sans lien direct avec soit le secteur, soit avec les projets mis en œuvre.

Ce programme, piloté par le Directeur Général de l'Energie, doit être en articulation avec les programmes « Gestion des ressources hydrauliques », « Infrastructures et transports », « Habitat », « Agriculture ». Il regroupe cinq actions principales que sont :

- Développement des infrastructures d'énergie électrique ;
- Promotion et développement des énergies renouvelables ;
- Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain ;
- Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu rural ;
- Promotion et généralisation des mesures d'efficacité énergétique.

Dans le cadre de ce programme, plusieurs structures interviennent soit au titre d'opérateurs, soit au titre de partenaires :

- Partenaires: SETEG, SEEG, ARSEE, CNEE, SPSEEA, ANGTI.

Le RPROG du présent programme est le Directeur Général de l'Energie

ACTION n° 1 : Développement des infrastructures d'énergie électrique

L'action n°1 est rattachée au **Responsable de l'Unité Opérationnelle (RUO) « Electricité »**.

Il s'agit de toute activité menée pour la conception, les études et la mise en œuvre, l'exploitation et la gestion des unités de production, des ouvrages de transport et de distribution de l'électricité au niveau national.

L'action « **Développement des infrastructures d'énergie électrique** » recouvre :

- Le renforcement de la capacité installée ;
- La construction des lignes de transport et de distribution d'énergie électrique et des postes de transformation.

La mise œuvre opérationnelle de cette action se fait par la Direction de l'Electricité à travers ses trois services :

- Le service production de l'électricité ;
- Le service transport de l'électricité ;
- Le service distribution de l'électricité.

ACTION n° 2 : Développement des énergies renouvelables

Les actions n°2 et n° 4 sont rattachées au Responsable de l'Unité Opérationnelle (RUO) « Energies renouvelables ».

L'action « développement des énergies renouvelables » recouvre :

- La construction des unités de production d'énergie propre décentralisée (éolien, solaire, biogaz);
- La promotion et le développement des énergies renouvelables ;
- La pré-électrification et l'électrification rurale décentralisée.

La mise œuvre opérationnelle de cette action se fait par la Direction des énergies nouvelles et renouvelables à travers ses trois services :

- Le service des énergies nouvelles et renouvelables ;
- Le service de l'électrification rurale décentralisée ;
- Le service de la maintenance et de l'entretien des équipements.

ACTION n° 3 : électrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain

Cette action est rattachée au Responsable de l'Unité Opérationnelle (RUO) « Electricité ».

Les activités portent essentiellement sur le contrôle administratif, technique et financier, la mise en œuvre des travaux de construction des réseaux électriques et le suivi des concessions.

L'« électrification et le contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain » recouvre :

- Le renforcement de la capacité installée ;
- La construction des réseaux de transports et de distribution d'énergie électrique ;
- La construction des postes de transformation.
- La mise œuvre opérationnelle de cette action se fera par la Direction de l'Electricité à travers ses trois services :
 - Le service production de l'électricité ;
 - Le service transport de l'électricité ;
 - Le service distribution de l'électricité.

ACTION n° 4 : électrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu rural

L'action n°4 « électrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu rural » est rattachée au Responsable d'unité opérationnelle (RUO) « énergie renouvelables ».

Elle recouvre :

- La construction des systèmes de production électriques isolés (solaire, éolien, biogaz, micro hydroélectricité) ;
- La construction des réseaux de distribution de l'électricité allégés (SWER) ;
- La pré-électrification et la gestion des concessions rurales.

La mise œuvre opérationnelle de cette action se fait par la Direction des Energies Nouvelles et Renouvelables à travers les services :

- le Service des Energies Nouvelles et Renouvelables ;
- le Service de l'Electrification Rurale Décentralisé ;
- le Service de la Maintenance et Entretien des Equipements.

ACTION n° 5 : Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments, le transport et les infrastructures

L'action n°5, est rattachée au Responsable de l'Unité Opérationnelle (RUO) « Maîtrise de l'Energie », Elle recouvre :

- La mise en place des mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics ;
- La mise en place des mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments du tertiaire industriels ;
- La mise en place des mesures d'efficacité énergétique dans les infrastructures et l'industrie ;
- La réalisation des bilans énergétiques et des études prévisionnelles ;
- Le renforcement du cadre réglementaire, normatif et juridique ;
- La mise en place et l'exploitation du système d'information énergétique.

La mise œuvre opérationnelle de cette action se fait par la Direction de la Maîtrise de l'Energie à travers les Services suivants :

- Le service de la Réglementation et de la Normalisation ;
- Le service Maîtrise de l'Energie dans les Bâtiments et l'Industrie ;
- Le service Maîtrise de l'Energie dans les Infrastructures et les Transports.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme « Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques » a pour finalité d'assurer la disponibilité de l'offre des services énergétiques pour améliorer le bien-être social et soutenir le développement économique du Gabon. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) avec un encrage au niveau des actions 65 à 73, tout en prenant en compte la satisfaction des attentes des citoyens, des usagers et contribuables.

Les attentes des citoyens :

- l'accès à une électricité disponible et de bonne qualité ;
- l'accès à l'électricité à moindre coût.

Les attentes des usagers :

- un service public de qualité ;
- la mise en œuvre d'une politique attractive du secteur énergie.

Les attentes des contribuables :

- l'efficacité dans la gestion du Service public et de l'impôt ;
- un coût raisonnable d'imposition.

Dans sa réalisation, le programme dispose des ressources financières issues de l'Etat et des partenaires bilatéraux et la Direction Générale de l'Energie dispose d'un potentiel humain de qualité pour la conduite de celui-ci.

Les points forts :

- tous les projets sont répartis sur l'ensemble du territoire national ;
- renforcement de l'expertise de la DGE par le transfert de compétences liées à la formation et aux missions de terrain.

Les points faibles :

- un cadre institutionnel et réglementaire non abouti ;
- des moyens matériels et financiers nécessaires aux missions de contrôles insuffisants ou extrêmement rationalisés ;
- programme en sous effectifs ;
- chevauchement de compétences entre la DGE et les entités sous tutelle.

ENJEUX

Les enjeux relatifs au programme « Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques » sont :

- Parvenir à augmenter la puissance installée et devenir à terme un pays exportateur d'énergie ;
- Parvenir à développer les énergies renouvelables ;
- Garantir l'accès à l'électricité sur l'ensemble du territoire à tous les Gabonais ;
- Parvenir à mieux maîtriser les consommations d'énergie ;
- Améliorer la régulation et la gouvernance des activités du secteur.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : AMELIORER L'OFFRE D'ENERGIE ELECTRIQUE D'ICI A 2022

- **Résultat annuel attendu 1 :** Avoir atteint 100% de mission de contrôle pour le barrage hydroélectrique de Ngoulmendjim ;
- **Résultat annuel attendu 2 :** Avoir atteint 100% de mission de contrôle pour le barrage hydroélectrique de Dibwangui ;
- **Résultat annuel attendu 3 :** Avoir atteint 100% de mission de contrôle pour le barrage hydroélectrique de Kinguéle Aval

OBJECTIF N°2 POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET L'ELECTRIFICATION

- **Résultat annuel attendu 1 :** Parvenir à installer 80 lampadaires dans les communes de Makokou et Libreville ;
- **Résultat annuel attendu 2 :** Parvenir à un taux de réalisation des travaux de 70% des centrales photovoltaïques de Mabanda et de Moulengui-binza ;
- **Résultat annuel attendu 3 :** Parvenir à un taux de réalisation des travaux de 30% des centrales photovoltaïques de Ndindi, Omboué, Onga et Popa.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Améliorer l'offre d'énergie électrique d'ici a 2022

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1 :** Avoir atteint 100% de mission de contrôle pour le barrage hydroélectrique de Ngoulmendjim ;
- **Résultat annuel attendu 2 :** Avoir atteint 100% de mission de contrôle pour le barrage hydroélectrique de Dibwangui ;
- **Résultat annuel attendu 3 :** Avoir atteint 100% de mission de contrôle pour le barrage hydroélectrique de Kinguéle Aval

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Ce résultat n'a pas connu un début de mise en œuvre, 0% de réalisation.
- Résultat annuel N°2 : Ce résultat n'a pas connu un début de mise en œuvre, 0% de réalisation.
- Résultat annuel N°3 : Ce résultat n'a pas connu un début de mise en œuvre, 0% de réalisation.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle(2023)
Taux de réalisation de mission de contrôle du barrage Ngoulmendim	%	N/A	N/A	100	0	-100	20	80
Taux de réalisation de mission de contrôle du barrage Dibwangui	%	N/A	N/A	100	0	-100	20	80
Taux de réalisation de mission de contrôle du barrage Kinguéle Aval	%	N/A	N/A	100	0	-100	35	65

Source : DGE

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Trois (3) résultats étaient attendus sur l'objectif n°1.

Aucun résultat n'a connu un début de mise en œuvre, cette contre-performance s'explique par le fait que le programme n'a pas obtenu de crédits en titre 5.

Eu égard ce qui précède, nous proposons de revoir nos ambitions à la baisse compte tenu de la conjoncture du moment.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Poursuivre la construction des réseaux nationaux de transport et de distribution d'énergie électrique d'ici à 2022

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu1** : Parvenir à installer 80 lampadaires dans les communes de Makokou et Libreville ;
- **Résultat annuel attendu2** : Parvenir à un taux de réalisation des travaux de 70% des centrales photovoltaïques de Mabanda et de Moulengui-binza ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Parvenir à un taux de réalisation des travaux de 30% des centrales photovoltaïques de Ndindi,Omboué, Onga et Popa.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 20 Lampadaires solaires installés à Makokou et Libreville
- Résultat annuel N°2 : 10% de réalisation des travaux des centrales photovoltaïques de Mabanda et Moulengui-binza
- Résultat annuel N°3 : 0% de réalisation des travaux des centrales photovoltaïques de Ndindi, Omboué, Onga et Popa

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle (2023)
Nombre de lampadaires solaires installés dans les communes de Makokou et Libreville	Nombre	N/A	N/A	80	20	-60	100	100
Taux de réalisation des travaux des centrales photovoltaïques de Mabanda, Moulengui-binza	%	N/A	N/A	70	10	-60	80	100
Taux de réalisation des travaux des centrales photovoltaïques de Ndindi, Omboué,Onga et Popa	%	N/A	N/A	30	0	-30	70	100

Source : DGE

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Trois (3) résultats étaient attendus concernant l'objectif n°2.

Les résultats 1 et 2 ont connu un timide démarrage qui s'explique par :

Un retard de paiement des avances de démarrage de travaux, du fait que le processus de passation de commande de fournitures soit long auprès des fournisseurs à l'étrangers.

Quant au troisième résultat, ce dernier n'a pas connu un début de démarrage du fait que le financement initialement prévu avait été redirigé auprès des administrations essentielles pour lutter contre la pandémie de la Covid19 en 2021.

Cet objectif n'est pas en très bonne voie du fait des paiements tardifs des attachements. Toutefois, il reste maintenu et nécessite un recalibrage de sa projection pluriannuelle.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé actions et titres	AE ouvertes LFR pour 2021 (a)_	AE engagées 2021 (b)_	Ecart (a – b)_	CP ouverts en LFR pour 2021 ©_	CP consommés en 2021 (d)_	Ecart (c) – (d)_
24.787.1:Développement des infrastructures énergétiques	4 702 290 405	13 259 016	- 4 689 031 389	4 702 290 405	13 259 016	- 4 689 031 389
1:1:charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
2:2:dépenses de personnel	63 950 405	-	-63 950 405	63 950 405	-	- 63 950 405
3:3:dépenses de biens et services	25 500 000	13 259 016	-12 240 984	25 500 000	13 259 016	- 12 240 984
4:4:dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
5:5:dépenses d'investissement	4 612 840 000	-	- 4 612 840 000	4 612 840 000	-	- 4 612 840 000
6:6:autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.787.2:Développement des énergies renouvelables	223 829 695	1 462 881 021	1 239 051 326	223 829 695	1 462 881 021	1 239 051 326
1:1:charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
2:2:dépenses de personnel	208 079 695	-	-208 079 695	208 079 695	-	-208 079 695
3:3:dépenses de biens et services	15 750 000	12 579 166	- 3 170 834	15 750 000	12 579 166	-3 170 834
4:4:dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
5:5:dépenses d'investissement	-	1 450 301 855	1 450 301 855	-	1 450 301 855	1 450 301 855
6:6:autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.787.3:Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain	10 750 000	8 580 000	- 2 170 000	10 750 000	8 580 000	-2 170 000
1:1:charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
2:2:dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
3:3:dépenses de biens et services	10 750 000	8 580 000	- 2 170 000	10 750 000	8 580 000	-2 170 000
4:4:dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
5:5:dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
6:6:autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.787.5:Maîtrise de l'énergie	54 909 091	20 267 871	-34 641 220	54 909 091	20 267 871	- 34 641 220
1:1:charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
2:2:dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
3:3:dépenses de biens et services	23 000 000	18 300 000	- 4 700 000	23 000 000	18 300 000	-4 700 000
4:4:dépenses de transfert	31 909 091	1 967 871	-29 941 220	31 909 091	1 967 871	- 29 941 220
5:5:dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
6:6:autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.787:Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques	4 991 779 191	1 504 987 908	- 3 486 791 283	4 991 779 191	1 504 987 908	- 3 486 791 283
1:1:charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
2:2:dépenses de personnel	272 030 100	-	-272 030 100	272 030 100	-	-272 030 100
3:3:dépenses de biens et services	75 000 000	52 718 182	-22 281 818	75 000 000	52 718 182	- 22 281 818
4:4:dépenses de transfert	31 909 091	1 967 871	-29 941 220	31 909 091	1 967 871	- 29 941 220
5:5:dépenses d'investissement	4 612 840 000	1 450 301 855	- 3 162 538 145	4 612 840 000	1 450 301 855	- 3 162 538 145
6:6:autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Source : DSREB/DGBFIP

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **4 991 779 191 FCFA** dans la loi de finances rectificative (LFR2021), les crédits du programme Gestion, Promotion et Valorisation des Ressources Énergétiques ont été exécutés à hauteur de **1 504 987 908 FCFA** net de réserve. L'écart global constaté de **-3 486 791 283 FCFA** s'explique par :

Le manque de données de l'exécution du titre 2 lié à la gestion centralisée et un taux d'exécution du titre 5 très bas.

L'exécution des quatre titres du programme s'est faite de la manière suivante :

Dépenses de personnel (titre 2) : Les crédits du titre 2 qui correspondent au traitement et salaires de la Main d'œuvre non Permanente (MONP) n'ont pas été ventilés dans l'état d'exécution actuel. Ce qui nous donne un taux d'exécution fictif de 0%.

Dépenses de biens et services (titre 3) : Les crédits du titre 3 ouverts à hauteur de **75 000 000** dans la LFR 2021, ont été engagés net de réserve à hauteur de 52 718 182 FCFA, soit un écart de -22 281 818 FCFA pour un taux de **70%**.

Dépenses d'investissement (titre 5) : Les crédits du titre 5 ouverts à hauteur de **4 612 840 000 FCFA** dans la LFR 2021, ont été engagés net de réserve à hauteur de 1 450 301 855, soit un écart de - 3 162 538 145 FCFA pour un taux de **31%**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action							
Action							
Total des mouvements							

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme	Programme	Titre		
Programme	Programme	Titre		
Total des virements				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5				

Explication des impacts de chaque virement :

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
24.794: Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	24.787: Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques	Titre 5	630 000 000	630 000 000
Total des Transferts			630 000 000	630 000 000
dont Titre 5			630 000 000	630 000 000

Explication des impacts de chaque transfert :

Un transfert du programme Gestion des ressources hydrauliques et assainissement vers le programme Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques s'est effectué pour un montant de 630 000 000 FCFA.

Annulations

Tableau récapitulatif des annulations

<C	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6
AE						
CP						
Total des annulations d'AE						
Total des annulations de CP						

Explication de chaque annulation :

Reports

Tableau récapitulatif des reports (titre 5)

Action	Projet d'investissement / Programme d'équipement	Modification du montant de CP pour le programme
Action	Projet	
Action	Projet	
Total des reports		

Explication de chaque report :

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2018	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2020	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2020
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A							
Permanents							
Non permanents							
Agents de catégorie B							
Permanents							
Non permanents							
Agents de catégorie C							
Permanents							
Non permanents							
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)							
Main d'œuvre non permanente							
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme							

Explication des évolutions :

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2018	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Ecart entre fin 2018 et fin 2020
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
Total pour l'opérateur				
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
Total pour l'opérateur				
Total pour le programme				

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	272 030 100	272 030 100			-272 030 100	-272 030 100
Masse salariale des emplois de la main d'œuvre non permanente (MONP)						
Total des crédits de titre 2	272 030 100	272 030 100			-272 030 100	-270 022 600

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits du titre 2 qui correspondent au traitement et salaires de la Main d'œuvre Non Permanente (MONP) sont en gestion centralisée par le Direction de la Solde.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
24.787.1: Développement des infrastructures énergétiques	25 500 000	25 500 000	13 259 016	13 259 016	-12 240 984	-12 240 984
Fournitures de bureau	7 500 000	7 500 000				
Achat fournitures spécifiques	3 500 000	3 500 000				
Fournitures produites d'entretien	3 000 000	3 000 000				
Fournitures Informatiques	2 500 000	2 500 000				
Organisation des ateliers sur le renforcement des capacités sur les techniques d'enquêtes, de traitement et d'analyse statistiques des données du secteur de l'énergie	9 000 000	9 000 000	13 259 016	13 259 016	4 259 016	4 259 016
24.787.2:Développement des énergies renouvelables	15 750 000	15 750 000	12 579 166	12 579 166	-3 170 834	-3 170 834
Fournitures de bureau	2 750 000	2 750 000				
Achat fournitures informatiques	3 000 000	3 000 000				
Fournitures produites d'entretien	3 000 000	3 000 000				
Organisation des ateliers sur le renforcement des capacités sur les techniques d'enquêtes, de traitement et d'analyse statistiques des données du secteur de l'énergie	7 000 000	7 000 000	12 579 166	12 579 166		
24.787.3:Electrification et contrôle du service public de l'électricité en milieu urbain	10 750 000	10 750 000	8 580 000	8 580 000	-2 170 000	-2 170 000
Fournitures de bureau	2 500 000	2 500 000	8 580 000	8 580 000		
Fournitures produites d'entretien	2 375 000	2 375 000				
Papeterie	2 000 000	2 000 000				
Fournitures Informatiques	3 875 000	3 875 000				
24.787.5:Maîtrise de l'énergie	23 000 000	23 000 000	18 300 000	18 300 000	-4 700 000	-4 700 000
Carburant	5 000 000	5 000 000				
Papeterie	3 000 000	3 000 000				
Matériels Informatiques	11 000 000	11 000 000	18 300 000	18 300 000		
Fournitures Informatiques	4 000 000	4 000 000				
Total des crédits de titre 3	75 000 000	75 000 000	52 718 182	52 718 182	- 22 281 818	- 22 281 818

Source : DGE

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3

Inscrit à hauteur de **75 000 000** dans la loi de finances rectificative (LFR2021), les crédits du titre 3 du programme Promotion et Valorisation des Ressources Energétiques ont été exécutés à hauteur de **52 718 182** net de réserve, soit un taux de **70%**. L'écart global constaté de **-22 281 818** s'explique par :

Les taux d'ouverture relativement bas et les urgences dues à la lutte contre la pandémie Covid 19 en 2021.

Une partie des dossiers ordonnancés a été prise en charge par les services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (**DGTCP**) et ont fait l'objet de règlement pour un montant de :

- **32 318 182 FCFA** pour le paiement des dépenses suivantes :
- Fournitures spécifiques (**4 320 003 FCFA**) ;
- Fournitures de bureau (**10 259 166 FCFA**) ;
- Fournitures produites d'entretien (**1 799 013 FCFA**) ;
- Activité relative à l'organisation des ateliers sur le renforcement des capacités sur les techniques d'enquêtes, de traitement et d'analyse statistiques des données du secteur de l'énergie (**15 940 000 FCFA**).

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
24.787.5: Maîtrise de l'énergie	31 909 091	31 909 091	1 967 871	1 967 871	-29 941 220	-29 941 220
Cotisations internationales Club ER	3 000 000	3 000 000	1 967 871	1 967 871	-1 032 129	-1 032 129
Total des crédits de titre 4	31 909 091	31 909 091	1 967 871	1 967 871	-29 941 220	-29 941 220

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4

Pour le **titre 4**, sur un montant global de **31 909 091 FCFA** repartie entre les cotisations internationales (PEAC et Club ER) du programme, 1 967 871 ont été engagés net de réserve, pour un écart de -29 941 220, soit un taux d'exécution de **6%**.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommées	AE	CP
24.787.1:Développement des infrastructures énergétiques	4 612 840 000	4 612 840 000			- 4 612 840 000	- 4 612 840 000
24.787.A1.L1:Projet : Eclairage public (PID PIH)	3 612 840 000	3 612 840 000			- 3 612 840 000	- 3 612 840 000
24.787.2:Développement des énergies renouvelables			1 450 301 855	1 450 301 855	1 450 301 855	1 450 301 855
24.787.A1.K9:Projet : Programme lampadaires solaires	1 000 000 000	1 000 000 000	1 450 301 855	1 450 301 855	450 301 855	450 301 855
Total des crédits de titre 5	4 612 840 000	4 612 840 000	1 450 301 855	1 450 301 855	-3 162 538 145	-3 162 538 145

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5

Inscrit à hauteur de **4 612 840 000** dans la loi de finances rectificative (LFR 2021), les crédits du titre 5 du programme Gestion, Promotion et Valorisation des Ressources Energétiques ont été exécutés à hauteur de **1 450 301 855** net de réserve, soit un taux de **31%**, pour un écart de **-3 162 538 145**. Sur les **1 450 301 855** engagés, aucune ordonnance n'a été payée par les services de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor.

Aussi, sur **1 450 301 855 engagé, seulement** 1 282 091 434 a fait l'objet d'ordonnancement pour la prise en charge des dépenses suivantes :

- Matériel informatique (**17 500 000**) ;
- Mobilier de bureau (**8 500 000**) ;
- Equipement de bureau (**12 000 000**) ;
- Achat équipement informatique (**38 000 000**) ;
- Acquisition des équipements de protection individuelle (**15 000 000**) ;

- Acquisition véhicules administratifs selon la convention n°003/MERH/SG/Véhicules/2021(**87 700 000**) ;
- Alimentation des villages Meyang,Benguié, Bifoun,Zangal, Yenessi sur l'axe Ntoun-Bifoun (**468 433 283**) ;
- Acquisition véhicules administratifs selon la convention n°002/MERH/SG/Véhicules/2021(**135 000 000**) ;
- Extension des réseaux HTA/BT création du poste HTA/BT au quartier derrière le CFPP de la ville de Makokou selon la convention n°001/MERH/SG/DGE/2LA Energies et Services/2021 (**499 958 151**).

Programme d'Urgence d'Electrification (PUE)

Pour l'année 2021 les hautes autorités ont décidé de mettre en place un Programme d'Urgence d'Electrification dans les zones rurales. Ce dernier a été arrêté pour le programme Gestion, Promotion et Valorisation des Ressources Energétiques pour un montant de **6 192 274 120 FCFA**.

Pour l'exercice 2021 les entreprises ont reçu les paiements à hauteur de 20% pour le lancement des travaux de démarrage ci-après :

- Extension des réseaux HTA/BT et création des postes HTA/BT Essassa zone de Nkok-BikéléMenvis-EssassaBerth et Jean (Société Mega Service, **157 837 476 FCFA**) ;
- Réhabilitation de la mini centrale thermique et du réseau BT du district de Bikondo (Bitam) (GIEBBI, **60 174 075 FCFA**) ;
- Extension des réseaux HTA/BT des nouveaux quartiers des communes d'Ovan et Mekambo (CODALEC GABON, **99 431 755 FCFA**) ;
- Extension des reseaux HTA/BT, création des nouveaux postes HTA/BT des nouveaux quartiers de la ville de Makokou (, 2LAENERGIE,**206 121 817 FCFA**) ;
- Extension des réseaux HT/BT des nouveaux quartiers de la ville de Moanda (BETECH ,**149 762 063 FCFA**) ;
- Extension des réseaux HTA/BT, création des postes HTA/BT et électrification des villages Ntoun-Kango-Bifoun-Lambaréné (EGET,**139 967 054 FCFA**) ;
- Electrification des zones rurales par les systèmes solaires photovoltaïques - Makokou & Libreville (CETRA GABON,**91 044 025 FCFA**) ;
- Electrification des zones rurales par les systèmes solaires photovoltaïques - Province de NYANGA (Moulengui-Binza) (CETRA GABON,**128 631 964 FCFA**) ;
- Electrification des zones rurales par les systèmes solaires photovoltaïques - Province de NYANGA (Mabanda) (CETRA GABON, **100 379 050 FCFA**).

Les 20% du démarrage des travaux ont permis l'avancement du programme à hauteur de **31%** en 2021.

PROGRAMME GESTION DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ASSAINISSEMENT

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

C'est le décret n° 0136 /PR/MERH portant attribution et organisation du Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques du 17 mai 2010 qui crée la Direction Générale des Ressources Hydrauliques (DGRH).

La DGRH est chargée de mettre en œuvre la politique de l'Etat et de définir les stratégies en matière de Production, de Transport, de Distribution et de Commercialisation des Ressources Hydrauliques.

En matière d'Assainissement, elle est notamment chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les stratégies et les politiques de l'Etat dans ce secteur.

Le Directeur Général des Ressources Hydraulique est le Responsable du Programme Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement (PGRHA).

Ce programme est structuré en 2 actions :

- Gestion et planification de la ressource en eau et des Services d'assainissement ;
- Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement.

Le PGRHA est à articuler avec les programmes : « Logement », « Urbanisation et aménagement du cadre de vie », « Lutte contre les pollutions et gestion des déchets », « Prévention et sécurité sanitaire », « Gestion de la commande publique ».

De plus, dans le PGRHA l'assainissement s'entend comme la collecte des eaux usées et excréta, le traitement et l'épuration de ceux-ci avant leurs rejets dans la nature.

Au titre des Opérateurs et Partenaires au PGRHA figurent : la Société de Patrimoine, SEEG, SETEG, Agence de Régulation du Secteur Eau et Electricité (ARSEE), Agence Nationale des Grands Travaux d'Infrastructures (ANGTI), les Collectivités Locales, le Fonds de Financement des Investissements, le Conseil National de l'Eau et de l'Electricité (CNEE).

Comme projet transversal, le projet de réforme de l'Administration gabonaise en cours vise notamment à mettre en place les procédures de gestion au sein de l'Administration.

Les leviers d'action sur lesquels compte s'appuyer le Responsable du Programme (RPROG) portent sur :

- la mise en place d'une base de données de gestion des projets ;
- la mise en place des fiches de poste ;
- la rédaction d'un manuel de procédures internes ;
- l'élaboration d'un plan de renforcement de capacité continu et au mérite des Agents ;
- la composition d'une task-force aux missions étendues autour du Responsable du Programme (RPROG) ;
- la mise en place des plates-formes de travail avec l'ensemble des Opérateurs et partenaires au PGRHA.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : GESTION ET PLANIFICATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Cette action est sous la supervision du Directeur de l'Assainissement (DA) ou de celui de la Gestion des Ressources Hydrauliques (DGRH) qui sera désigné par arrêté ministériel en tant que Responsable de Budget Opérationnel de Programme (RBOP).

Les activités portent essentiellement sur la mise en œuvre de la politique d'assainissement au plan national ainsi que sur celles relatives à l'amélioration de la connaissance des ressources en eau.

Ces actions sont supportées par les Services suivants :

- le service des études hydrologiques et hydrogéologiques ;
- le service du contrôle et de la réglementation ;
- le service de planification hydraulique ;
- le service de la programmation et du suivi-évaluation de l'assainissement ;
- le service de l'assainissement ;

- le service des normes et de la réglementation.

Deux (2) unités opérationnelles (Hydrologie et Assainissement) sont placées sous la responsabilité du RBOP

ACTION N° 2 : DEVELOPPEMENT ET GESTION DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES ET D'ASSAINISSEMENT

Cette action est sous la supervision du Directeur de l'Hydraulique Urbaine (DHU) ou de celui l'Hydraulique Rurale (DHR) qui sera désigné par arrêté ministériel en tant que Responsable de Budget Opérationnel de Programme (RBOP).

Les activités portent essentiellement sur la mise en œuvre de la politique en eau potable en milieu urbain et rural. Ces actions sont supportées par les services suivants :

- le service des approvisionnements en eau ;
- le service du contrôle de la continuité de service ;
- le service du contrôle de la qualité de l'eau ;
- le service des adductions en eau potable en milieu rural ;
- le service de l'hydraulique villageoise ;
- le service de la maintenance des équipements.
-

A ce jour, le service des adductions en eau potable en milieu rural n'est pas pourvu en Chef de service. Deux (2) unités opérationnelles (Infrastructures urbaines et Infrastructures rurales) sont placées sous la responsabilité du RBOP.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le secteur de l'eau présente un contraste : avec une eau de plus en plus rare dans le monde, le Gabon dispose de 128 000 m³ d'eau douce par habitant et par an, ce qui en fait l'un des pays les mieux dotés au monde. Concernant la gestion de la ressource eau, le Gabon renferme un important potentiel en eau pluviale, en eau de surface et en eau souterraine réparties sur l'ensemble du territoire.

Du point de vue des précipitations, la pluviométrie est abondante et varie entre 1200 et 3200mm par an avec une moyenne qui oscille entre 1500 et 1800 mm par an.

En ce qui concerne les ressources en **Eaux de surface**, le Gabon présente un écoulement d'eau tous les 600 m ce qui le dote d'un réseau hydrographique dense qui couvre la quasi-totalité du territoire et comprend trois principaux bassins que sont : le bassin de l'Ogooué (215 000 km²), le bassin de la Nyanga (22 000 km²) et celui du Komo (5 000 km²).

S'agissant des **Ressources en eaux souterraines**, deux grands types de réservoir caractérisent l'hydrogéologie du Gabon : les aquifères discontinus et les aquifères généralisés dont les formations occupent respectivement 140 000 km² et 65 667 km².

Malgré cet immense potentiel en ressources en eau, le pays connaît des difficultés en matière de collecte et de suivi de l'information hydrométéorologique, laquelle est indispensable pour une bonne planification des ressources en eau tant pour les usages et la préservation de la ressource que pour la prévention des catastrophes naturelles et la compréhension des phénomènes du changement climatique, etc. S'il est estimé que le taux de couverture en eau potable est de 77%, le taux de desserte en infrastructures modernes d'adduction d'eau quant à lui apparaît particulièrement faible (65% au niveau national) et marque ainsi l'ampleur du défi à relever.

Pour sa part, l'Assainissement, au sens de traitement des eaux usées et excréta avant rejet dans la nature, est quasiment inexistant. L'absence de filières de traitement des eaux usées et excréta favorise la transmission des maladies (paludisme, maladies infectieuses). Un déficit de formation dans les corps de métiers de ce secteur et une absence de dispositif institutionnel et réglementaire qualifiant les rôles et responsabilités et créant les conditions de prise en charge entière de l'Eau Potable et l'Assainissement sont également les défis qui se posent à ce secteur.

Le Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques (MERH) a fait adopter quatre textes :

- le décret n°0658/PR/MERH du 21 avril 2011 portant réorganisation du Conseil National de l'Eau et de l'Electricité (CNEE) ;
- le décret n°0671/PR/MERH du 16 mai 2011 portant création, organisation et fonctionnement du fonds de financement des infrastructures ;
- le décret n°1501/PR/MERH du 29 décembre 2011 portant création et organisation de la Société de patrimoine du service public de l'eau potable, de l'énergie électrique et de l'assainissement ;
- la loi n°026/2010 portant ratification de l'ordonnance n°019/PR/2010 du 25 février 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Eau Potable et de l'Énergie Électrique (ARSEE) en République gabonaise ;

- la loi organique n°024, portant organisation et fonctionnement du ministère de l'eau et de l'énergie, abrogeant le décret n°0136.

Tous ces textes devraient concourir à l'amélioration de la gouvernance du secteur et à l'optimisation des résultats escomptés à l'horizon 2025.

Le secteur de l'Eau potable et de l'Assainissement, dans notre pays connaît actuellement une situation préoccupante marquée par des pénuries d'eau potable dans le domaine concédé à la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG), et par un accès difficile à ces services de base pour les populations habitant en zone rurale, créant ainsi un véritable stress hydrique à travers tout le pays. Les contraintes actuelles du réseau d'eau se caractérisent par un réseau vieillissant et fuyard :

- un réseau de distribution d'eau vétuste dont les fuites représentent l'équivalent de 52000m³/j;
- des pompes et des bornes fontaines défectueuses;
- un système de tarification inadapté.

Dans la majorité des villes du pays, les populations subissent des délestages répétés et de nombreux quartiers sont en situation de stress hydrique à Libreville, Port-Gentil et sur l'ensemble du domaine concédé.

Pour ce qui est de Libreville par exemple, l'on observe :

- Zone nord, 5 quartiers en contrainte : Agondjé, la Sablière, Trois quartiers, Haut de Gué-Gué, Bas de Gué-Gué, Alibandeng ;
- Zone centre, 11 quartiers en contrainte : Akébé-poteau, Rio/Venez-voir, Belle-vue1&2, STFO/La Campagne, Akébé-ville, Kinguéle-Dragon, Avéa 1 & 2, Plaine-Orety ;
- Zone Sud, 5 quartiers en contrainte : Alénakiri, Awoungou, Cité Comilog, Port d'Owendo, Lycée technique.

Quelques améliorations ont été perceptibles dans la zone Nord notamment dans les quartiers d'Okala, Okala Mikolongo et Avorbam.

Aussi des travaux d'amélioration de la desserte ont été initiés dans la zone sud par la pose d'une conduite DN 600 FD pour un transfert de 4 000 m³/j, soit 33 000 habitants à desservir en plus.

La satisfaction des besoins en eau du grand Libreville (commune d'Akanda, Libreville, Owendo et Ntoundou) ne pourra être possible qu'après l'augmentation de la capacité de production qui nécessite la finalisation des travaux de construction de Ntoundou 7 par la mobilisation des eaux brutes des fleuves environnant la ville de Ntoundou.

Pour ce qui concerne l'hydraulique rurale, qui est du ressort de l'État, un programme triennal (2013-2015) avait été mis en place par le Gouvernement de la République. Au terme de ce programme, le taux de desserte en milieu rural devrait passer de 37% à 69%. Sauf que ce programme, aujourd'hui à l'arrêt, n'a connu qu'une exécution des travaux prévu pour l'année 2013, faisant évoluer sensiblement la desserte de 37% à 47%.

Cependant, l'ambition de faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025 suppose l'érection d'une économie diversifiée s'appuyant sur trois piliers : le Gabon Industriel, le Gabon Vert et le Gabon des Services.

Le secteur de l'eau potable constitue donc un des éléments incontournables pour la réalisation de cette ambition, et un préalable à la diversification de l'économie, en tant que vecteur clé de la lutte contre la pauvreté, et du développement industriel. Il est donc clair que le secteur de l'eau potable doit pouvoir porter l'ambition du Gabon Émergent.

Le diagnostic stratégique du secteur fait ressortir que l'offre de l'eau potable est structurellement déficitaire depuis plus d'une dizaine d'années, provoquant ainsi la situation que nous connaissons aujourd'hui marquée par des situations de stress hydrique sur l'ensemble du territoire et surtout à Libreville et Port Gentil. L'objectif du Gouvernement est de favoriser l'accès pour tous à l'eau potable à l'horizon 2025 et d'impulser la croissance économique en mettant à la disposition des populations urbaine un service d'eau potable à un prix compétitif. Ainsi, la priorité est de résorber les pénuries d'eau à Libreville et ses environs, dans les principales villes et en milieu rural.

Actuellement, pour Libreville et ses environs deux projets majeurs sont en cours d'exécution :

1. construction de la station de traitement Ntoundou7 ;
2. mobilisation des eaux brutes des fleuves environnant la ville de Ntoundou pour l'approvisionnement de la station Ntoundou7.

La station de Ntoundou7 et la réalisation de la deuxième conduite de diamètre 1 200 mm permettront d'apporter 140 000m³/j d'eau traitée supplémentaire permettant la satisfaction des besoins en eau du grand Libreville jusqu'à l'horizon 2035.

En matière d'hydraulique rurale, l'objectif est de réhabiliter les 1314 pompes existantes, d'en construire 1213 autres et 320 mini adduction d'eau potable afin de porter le niveau de couverture nationale à 80% en 2020 et 100% en 2025. Le but visé étant de réduire de façon progressive l'écart entre la desserte en milieu rural et en milieu urbain et permettre au secteur de contribuer entre 7 et 10% du PIB.

Cependant, la mise en œuvre du programme Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement présente des points faibles, à savoir :

- Gestion et maintenance des ouvrages d'hydraulique en milieu rural ;
- L'inexistence des réseaux collectifs d'assainissement sur toute l'étendue du territoire.

Dans le domaine de l'Assainissement, l'avenir du secteur dépend de trois (03) variables clés :

- la définition d'une politique claire et affirmée en matière d'eau potable et d'assainissement,
- l'amélioration du cadre réglementaire et la mise en place de filières de services d'Eau Potable et d'Assainissement (EPA).
- L'élaboration du schéma directeur d'assainissement de Libreville et le plan stratégique d'assainissement de 6 provinces du Gabon, qui sont en cours, permettront d'orienter les actions à mettre en œuvre pour l'avenir et d'améliorer la gouvernance.

Les filières de services d'EPA permettront à terme d'intégrer l'assainissement dans le quotidien des populations pour mieux garantir la sécurité sanitaire de leur environnement immédiat.

Concernant le cadre institutionnel et organisationnel du secteur, le projet de Politique Nationale de l'Eau (PNE) a été validé par les acteurs en janvier 2016 et est en attente d'adoption par le Gouvernement de la République gabonaise. L'élaboration du Code de l'Eau et de l'Assainissement est conditionnée par l'adoption de la PNE d'une part, et par l'obtention d'un financement d'autre part.

Il est à noter que le déficit législatif et réglementaire dans le domaine de l'assainissement des eaux usées actuel n'offre pas de garantie aux investisseurs qui se sont manifestés à financer les projets dans ce secteur en toute sécurité.

Pour atteindre les objectifs du programme, les préalables suivants sont nécessaires :

- recentrer la DGE dans ses fonctions régaliennes de pilotage du secteur (mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement);
- intégrer l'assainissement dans le service public de l'eau potable;
- opérationnaliser la Politique Nationale de l'Eau et le Code de l'Eau et de l'Assainissement qui fixent le cadre institutionnel et réglementaire ;
- élaborer les schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement en milieu rural ;
- inscrire la politique du secteur dans une vision GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) ;trouver

ENJEUX

Enjeu 1 : mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire du secteur eau et assainissement ;

Enjeu 2 : atteindre la satisfaction totale et durable des besoins d'approvisionnement en eau pour tous les usages (domestique, industriel, agricole, ...) et aux services d'assainissement en milieu urbain ;

Enjeux 3 : alimenter les populations rurales en eau potable et les doter en ouvrages d'assainissement.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Parvenir à réaliser d'ici 2023 les infrastructures structurantes hydrauliques et assainissement en milieu urbain.

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir atteint un taux de réalisation de **35% des travaux de renouvellement** du réseau d'AEP existant de Libreville pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu2** : avoir atteint un taux de réalisation de **55% des travaux neufs (extension et renforcement)** du réseau d'AEP de Libreville pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir atteint un taux de réalisation de **100% des travaux de réhabilitation du bâtiment annexe de la Direction Générale** devant abriter l'Unité de Coordination du projet PIAEPAL au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 4** : avoir atteint un taux de **100% pour le recrutement des Consultants ou firmes devant réaliser les travaux de réparation des fuites dans les bâtiments administratifs** pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 5** : avoir atteint un taux de réalisation de **60% de mise en œuvre et suivi du PGES et dédommagement** pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;

- **Résultat annuel attendu 6** : avoir réalisée la sensibilisation de la population dans 4 zones de Libreville et ses environs **pour la Campagne d'Information et d'Education (IEC)** du Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021
- **Résultat annuel attendu 7** : avoir atteint un taux de **55% pour la réalisation des études institutionnelles, techniques et tarifaires du secteur de l'assainissement** pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 8** : avoir atteint un taux de **60% pour la réalisation des études d'assainissement pluvial de Libreville** pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 9** : avoir atteint un taux de **45% pour la réalisation de l'étude d'opérationnalisation de la gestion des déchets solides** pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 10** : avoir atteint un taux de **55% pour la réalisation de l'étude de gestion patrimoniale des ouvrages d'AEP urbains** pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 11** : avoir atteint un taux de **30% pour la réalisation de la cartographie des ressources en eau et SIG-EAU** pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 12** : avoir atteint un taux de **100% pour la préparation des manuels de procédures** pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 13** : avoir atteint un taux d'avancement de 35% d'une nouvelle unité de production d'eau potable à Ntoun

OBJECTIF N°2 : Parvenir à réhabiliter ou à construire des ouvrages d'hydraulique et d'assainissement d'ici 2023.

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir atteint un taux de réalisation des infrastructures d'hydraulique villageoise de 60% au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir atteint un taux d'avancement du projet « Accès aux services de base » de 50% au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir atteint un taux de réalisation de 100% des infrastructures d'assainissement dans les Établissements scolaires à Libreville et ses environs phase 1 au 31 décembre 2021.

OBJECTIF N°1 : Parvenir à réaliser d'ici 2023 les travaux d'infrastructures structurants en milieu urbain

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir atteint un taux de réalisation de **35% des travaux de renouvellement** du réseau d'AEP existant de Libreville pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir atteint un taux de réalisation de **55% des travaux neufs (extension et renforcement)** du réseau d'AEP de Libreville pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir atteint un taux de réalisation de **100% des travaux de réhabilitation du bâtiment annexe de la Direction Générale** devant abriter l'Unité de Coordination du projet PIAEPAL au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 4** : avoir atteint un taux de **100% pour le recrutement des Consultants ou firmes devant réaliser les travaux de réparation des fuites dans les bâtiments administratifs** pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 5** : avoir atteint un taux de réalisation de **60% de mise en œuvre et suivi du PGES et dédommagement** pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 6** : avoir réalisée la sensibilisation de la population dans 4 zones de Libreville et ses environs **pour la Compagne d'Information et d'Education (IEC)** du Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 7** : avoir atteint un taux de **55% pour la réalisation des études institutionnelles, techniques et tarifaires du secteur de l'assainissement** pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 8** : avoir atteint un taux de **60% pour la réalisation des études d'assainissement pluvial de Libreville** pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 9** : avoir atteint un taux de **45% pour la réalisation de l'étude d'opérationnalisation de la gestion des déchets solides** pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 10** : avoir atteint un taux de **55% pour la réalisation de l'étude de gestion patrimoniale des ouvrages d'AEPA urbains** pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 11** : avoir atteint un taux de **30% pour la réalisation de la cartographie des ressources en eau et SIG-EAU** pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 12** : avoir atteint un taux de **100% pour la préparation des manuels de procédures** pour le Programme Intégré de l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement de Libreville (UCP-PIAEPAL) au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 13** : avoir réalisé à 30% le Plan Directeur des Chefs-Lieux de Provinces et des villes à fort potentiel de développement.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel attendu 1** : **8.1 % de réalisation sur les 35% prévus** pour les Travaux de renouvellement du réseau AEP existant de Libreville par l'entreprise SINOHYDRO) ;
- **Résultat annuel attendu 2** : **15 % de réalisation sur les 55% prévus** pour les Travaux neufs extension et renforcement du réseau d'AEP de Libreville par les entreprises CFHEC et CONDURIL ;
- **Résultat annuel attendu 3** : **0 % de réalisation sur les 100% prévus** pour les travaux de réhabilitation du bâtiment annexe de la Direction Générale (phase de recrutement du Consultant devant réaliser l'étude avant travaux est à 40%) ;
- **Résultat annuel attendu 4** : **100% de réalisation sur les 100% prévus** pour le recrutement des Consultants ou firmes devant réaliser les travaux de réparation des fuites dans les bâtiments administratifs (Entreprise DRILLMEX recrutée) ;
- **Résultat annuel attendu 5** : **0% de réalisation sur les 60% prévus** de mise en œuvre et suivi du PGES (phase de recrutement du Consultant devant réaliser la prestation est à 10%) ;
- **Résultat annuel attendu 6** : **0 sensibilisation de population dans les 4 zones prévus** de Libreville et ses environs pour la Compagne d'Information et d'Education (IEC) (phase de recrutement du Consultant devant réaliser la prestation est à 40%) ;

- **Résultat annuel attendu 7 : 0 % de réalisation sur les 55% prévus** pour l'étude institutionnelles, techniques et tarifaires du secteur de l'assainissement (phase de recrutement du Consultant devant réaliser la prestation est à 30%) ;
- **Résultat annuel attendu 8 : 0 % de réalisation sur les 60 % prévus** pour l'études d'assainissement des eaux pluviales de Libreville (phase de recrutement du Consultant devant réaliser la prestation est à 30%) ;
- **Résultat annuel attendu 9 : 0 % de réalisation sur les 45 % prévus** pour l'étude d'opérationnalisation de la gestion des déchets solides (phase de recrutement du Consultant devant réaliser la prestation programmée pour 2022)
- **Résultat annuel attendu 10 : 0 % de réalisation sur les 55 % prévus** pour l'étude de gestion patrimoniale des ouvrages d'AEPA urbains (phase de recrutement du Consultant devant réaliser la prestation est à 30%) ;
- **Résultat annuel attendu 11 : 0 % de réalisation sur les 30 % prévus** pour l'étude de la cartographie des ressources en eau et SIG-EAU (phase de recrutement du Consultant devant réaliser la prestation est à 30%) ;
- **Résultat annuel attendu 12 : 90 % de réalisation sur les 100 % prévus** pour la préparation des manuels de procédures (phase de recrutement du Consultant devant réaliser la prestation est à 10%) ;
- **Résultat annuel attendu 13 : 0 % de réalisation sur les 30 % prévus** pour le Plan Directeur des Chefs-Lieux de Provinces et des villes à fort potentiel de développement.
- **Indicateurs de performance**

Intitulé	Unité	2019 Réalisation PAP	2020 Prévision PAP	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Cible Echéance pluriannuelle 2023
Taux d'avancement des travaux de renouvellement du réseau d'AEP existant de Libreville	%	N/A	0	35	8,1	100
Taux d'avancement des travaux neufs (extension et renforcement) du réseau d'AEP de Libreville	%	N/A	0	55	15	100
Taux d'avancement des travaux de réhabilitation du bâtiment annexe de la Direction Générale de l'Eau	%	N/A	0	100	0	100
Taux d'avancement pour le recrutement des Consultants ou firmes devant réaliser les travaux de réparation des fuites dans les bâtiments administratifs	%	N/A	0	100	100	100
Taux d'avancement de mise en œuvre et suivi du PGES et dédommagement	%	N/A	0	60	0	100
Nombre de zone de sensibilisation de la population de Libreville et ses environs pour la Compagne d'Information et d'Education (IEC)	n	N/A	0	4	0	
Taux d'avancement pour la réalisation des études institutionnelles, techniques et tarifaires du secteur de l'assainissement	%	N/A	0	55	0	
Taux d'avancement pour la réalisation des études d'assainissement pluvial de Libreville	%	N/A	0	60	0	100
Taux d'avancement pour la réalisation de l'étude d'opérationnalisation de la gestion des déchets solides	%	N/A	0	45	0	
Taux d'avancement pour la réalisation de l'étude de gestion patrimoniale des ouvrages d'AEPA urbains	%	N/A	0	55	0	
Taux d'avancement pour la réalisation de la cartographie des ressources en eau et SIG-EAU	%	N/A	0	30	0	100
Taux d'avancement pour la préparation des manuels de procédures	%	N/A	0	100	90	
Taux d'avancement de l'élaboration du Plan Directeur des Chefs-Lieux de Provinces et des villes à fort potentiel de développement.			0	30	0	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Treize résultats étaient attendus concernant l'objectif n°1. Les résultats n°1 et n°2 ont connu un début de mise en œuvre. Les résultats 4 et 12 ont été atteints à plus de 90%. Les neuf (9) autres restants n'ont quasiment pas démarré. Cette non performance s'explique par :

- Le retard pris dans le processus de recrutement des entreprises chargées des travaux. En effet, le lancement officiel des quatre (4) marchés de travaux a été fait le 31 mars 2021 et les travaux ont réellement débuté en octobre 2021 après réception des premières canalisations ;
- Le retard de livraison du matériel en provenance de l'international, lié à la pandémie Covid 19 ;
- Les longs délais de traitement des dossiers au niveau des instances d'approbation, allant parfois jusqu'à six (6) mois pour certains dossiers ;
- L'année 2021, qui, était une année pour terminer le processus de recrutement du maître d'œuvre, c'est-à-dire, les cabinets de contrôle et de supervision de l'ensemble des travaux et de superviser le démarrage effectif des travaux pour les quatre (4) marchés ;
- La finalisation du processus d'acquisition pour le recrutement des Cabinets ou Firmes devant réaliser les études du secteur d'assainissement.
- La non obtention du financement par le budget de l'Etat.

OBJECTIF N°2 : Parvenir à réhabiliter ou à construire des ouvrages d'hydraulique et d'assainissement d'ici 2023

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir atteint un taux d'avancement du projet « Accès aux services de base » de 50% au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir atteint un taux de 100% de réhabilitation d'adduction d'hydraulique villageoise dans les localités Batouala, Koumameyong, Bakwaka et dans 6 provinces : « Haut- Ogooué ; Ogooué Lolo ; Ogooué Ivindo ; Ngounié, Nyanga ; WoleuNtem »
- **Résultat annuel attendu 3** : avoir atteint un taux de 100% construction d'adduction d'eau dans les localités de Ntsengkelé, Ntsibelong et Mbess.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel attendu 1** : 2% de réalisation sur les 50 % prévus pour le projet « Accès aux services de base » au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel attendu 2** : 0% de réalisation sur les 100% prévus pour la réhabilitation d'adduction d'hydraulique villageoise dans les localités Batouala, Koumameyong, Bakwaka et dans 6 provinces : « Haut- Ogooué ; Ogooué Lolo ; Ogooué Ivindo ; Ngounié, Nyanga ; WoleuNtem »
- **Résultat annuel attendu 3** : 0% de réalisation sur les 100% prévus pour la construction d'adduction d'eau dans les localités de Ntsengkelé, Ntsibelong et Mbess.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation PAP	2020 Prévision PAP	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Cible Echéance pluriannuelle 2023
Taux d'avancement du projet "Accès aux services de base		0	50	50	2	
Taux de réhabilitation d'adduction d'hydraulique villageoise dans les localités Batouala, Koumameyong, Bakwaka et dans 6 provinces				100	0	100
Taux de construction d'adduction d'eau dans les localités de Ntsengkelé, Ntsibelong et Mbess.				100	0	100

Source : DG Eau

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Trois (3) résultats étaient attendus concernant l'objectif numéro 2. Le résultat n°1 a connu un début de mise en œuvre par l'attribution des marchés aux entreprises adjudicataires. Les résultats 2 et 3 n'ont pas été atteints.

Cette non performance s'explique par :

- Les longs délais de traitement des dossiers au niveau des instances d'approbation, allant parfois jusqu'à six (6) mois pour certains dossiers ;
- Le retard pris dans le processus de recrutement des entreprises chargées des travaux. En effet, le l'attribution provisoire des marchés de travaux a été faite le 14 décembre 2021.
- l'anon obtention du financement par le budget de l'Etat pour justifier les résultats non atteints 2 et 3.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé programmes et actions	AE ouvertes LFR 2021 (a)_	AE engagées 2021 (b)_	Ecart (a – b)_	CP ouverts LFR 2021 ©_	CP consommés 2021 (d)_	Ecart (c) – (d)_
24.794.1:Gestion, planification de la ressource en eau et des services d'assainissement	29 287 336 845	328 419 366	- 28 958 917 479	29 287 336 845	328 419 366	- 28 958 917 479
1:1:charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
2:2:dépenses de personnel	444 892 800	-	- 444 892 800	444 892 800	-	- 444 892 800
3:3:dépenses de biens et services	260 000 000	322 979 366	62 979 366	260 000 000	322 979 366	62 979 366
4:4:dépenses de transfert	167 400 000	5 440 000	- 161 960 000	167 400 000	5 440 000	- 161 960 000
5:5:dépenses d'investissement	28 415 044 045	-	- 28 415 044 045	28 415 044 045	-	- 28 415 044 045
6:6:autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.794.2:Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement	40 000 000	18 407 381 602	18 367 381 602	40 000 000	18 407 381 602	18 367 381 602
1:1:charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
2:2:dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
3:3:dépenses de biens et services	40 000 000	26 340 000	- 13 660 000	40 000 000	26 340 000	-13 660 000
4:4:dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
5:5:dépenses d'investissement	-	18 381 041 602	18 381 041 602	-	18 381 041 602	18 381 041 602
6:6:autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.794:Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	29 327 336 845	18 735 800 968	- 10 591 535 877	29 327 336 845	18 735 800 968	- 10 591 535 877
1:1:charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
2:2:dépenses de personnel	444 892 800	-	- 444 892 800	444 892 800	-	- 444 892 800
3:3:dépenses de biens et services	300 000 000	349 319 366	49 319 366	300 000 000	349 319 366	49 319 366
4:4:dépenses de transfert	167 400 000	5 440 000	- 161 960 000	167 400 000	5 440 000	- 161 960 000
5:5:dépenses d'investissement	28 415 044 045	18 381 041 602	- 10 034 002 443	28 415 044 045	18 381 041 602	- 10 034 002 443
6:6:autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **29 327 336 845** dans la loi de finances rectificative (LFR) 2021, le budget du programme Gestion des Ressources Hydrauliques et Assainissement a été exécuté pour un montant net de réserve de **18 735 800 968**, soit un taux d'exécution de **63,89%**. Pour un écart de **-10 591 535 877** ; cet écart se justifie par :
L'écart de **-444 892 800** concerne l'écart dû au manque de données relatives à l'exécution du titre 2 ;

Dépenses de biens et services : Sur **300 000 000** de crédits ouverts dans la LFR 2021, **349 319 366** ont été engagés et ordonnancés net de réserve ; soit un taux d'exécution de **116 %** pour un écart de **49 319 366** qui s'explique par un mouvement de crédits du aux écritures de régulation budgétaire ;

Un faible taux d'exécution de dépenses de transfert : Sur **167 400 000** de crédits ouverts dans la LFR 2021, **5 440 000** ont été engagés et ordonnancés net de réserve ; soit un taux d'exécution de **3 %** pour un écart de **- 161 960 000** ; Un taux moyen d'exécution des dépenses d'investissement : Sur **28 415 044 045** de crédits ouverts dans la LFR 2021, **18 381 041 602** ont été engagés et ordonnancés net de réserve ; soit un taux d'exécution de **64 %** pour un écart de **-10 034 002 443**.

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action							
Action							
Total des mouvements							

Le programme n'a pas enregistré de mouvement de crédit.

Virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme	Programme	Titre		
Programme	Programme	Titre		
Total des virements				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5				

Le programme n'a pas enregistré de virement de crédit.

Transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
24.794:Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	24.787:Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques	Titre 5	630 000 000	630 000 000
Total des Transferts			630 000 000	630 000 000
dont Titre 5			630 000 000	630 000 000

Le programme n'a pas enregistré de transfert de crédit.

Annulations

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6
AE						
CP						
Total des annulations d'AE						
Total des annulations de CP						

Le programme n'a pas enregistré d'annulation de crédit

Reports

Tableau récapitulatif des reports (titre 5)

Action	Projet d'investissement / Programme d'équipement	Modification du montant de CP pour le programme
Action	Projet	
Action	Projet	
Total des reports		

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	444 892 800	444 892 800			444 892 800	444 892 800
Total des crédits de titre 2	444 892 800	444 892 800			444 892 800	444 892 800

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Inscrit à hauteur de **444 892 800** dans la loi de finances rectificative (LFR) le budget du programme. Pour un écart de **0** ; ce taux d'exécution ne reflète pas la réalité de l'exécution de ce titre. Car la dotation est gérée en gestion centralisée par la Direction de la Solde.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

Actions	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
24.794.1:Gestion, planification de la ressource en eau et des services d'assainissement	260 000 000	260 000 000	322 979 366	322 979 366	- 62 979 366	- 62 979 366
Dette de la 7ème semaine africaine de l'eau et le 11ème Conseil des Ministre Africain en charge de l'Eau	100 000 000	100 000 000	171 666 600	171 666 600	- 71 666 600	- 71 666 600
Organisation de la journée mondiale de l'eau	20 000 000	20 000 000	19 492 766	19 492 766	507 234	507 234
Activité 1 : Fonctionnement de la Direction Générale	40 000 000	40 000 000	30 000 000	30 000 000	10 000 000	10 000 000
Activité 3 : Processus de mise en œuvre de la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE)	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	-	-
Activité 4 : Effectuer les contrôles des installations et de la pollution des eaux par les rejets des eaux usées industrielles	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	-	-
Mission de récolte de données de station hydrométrique	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	-	-
Activité 5 : Mission de diagnostic de la station pilote de traitement des eaux usées d'Angondjé par l'entreprise canadienne H2FLOW	30 000 000	30 000 000	31 820 000	31 820 000	-1 820 000	- 1 820 000
24.794.2:Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement	40 000 000	40 000 000	26 340 000	26 340 000	13 660 000	13 660 000
Activité 4 : Etat des lieux et maintenance des équipements d'hydrauliques en milieu rural	20 000 000	20 000 000	9 000 000	9 000 000	11 000 000	11 000 000
Activité 5 : Installation des instruments de mesures des débits des rivières abritant les barrages hydroélectriques	20 000 000	20 000 000	17 340 000	17 340 000	2 660 000	2 660 000
Total des crédits de titre 3	300 000 000	300 000 000	349 319 366	349 319 366	- 49 319 366	- 49 319 366

Source : DSREB/ DGBFIP

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités :

Autorisé à hauteur de **300 000 000** dans la loi de finances rectificatives (LFR) 2021, le budget du programme a été exécuté pour un montant net de réserve de **349 319 366**, soit un taux d'exécution de **116% pour un écart de - 49 319 366**. Sur un total de crédits de **349 319 366** ordonnancés, **cent soixante un millions six cent quatre-vingt-seize FCFA (161 000 696 FCFA)** ont fait l'objet de paiement par les services de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor. Ledit montant a permis la mise en œuvre des activités suivantes :

ACTION 1 : Gestion et planification de la ressource en eau et des Services d'assainissement

Pour le paiement des factures (carburants, équipements informatiques et d'impressions, pause-café et déjeuner pendant les séances de travaux, achat fournitures de bureau, Fournitures d'entretien - bâtiments et équipement divers, entretien et réparation de véhicule de la direction générale de l'Eau.), qui ont permis à la réalisation des activités suivantes d'un part et des missions à l'intérieur du Gabon et à l'extérieur du Gabon d'autres part :

- Règlement fournisseurs (**18 849 196 FCFA**)
- Missions à l'intérieur du pays pour la mission de contrôle des systèmes d'évacuation des eaux usées (**7 820 000 FCFA**)
- Missions à l'extérieur du pays pour la participation à la 4^{ème} édition de la semaine de l'eau au Caire (**3 500 000FCFA**)
- Activité 1 : Atelier de validation des décrets d'application du code de l'Eau (**21 635 000 FCFA**)
- Activité 2 : Contrôle et relève des données des stations hydrométriques (**17 000 000FCFA**)
- Activité 3 : Atelier de mise en œuvre du processus de gestion intégré des ressources en Eau (GIRE) (**15 000 000FCFA**)
- Activité 4 : Elaboration des infrastructures en eau potable dans les localités (**8 000 000FCFA**)
- Activité 5 : Evaluation des ressources en eau dans la localité de NDINDI (**17 000 000FCFA**)
- Entretien et réparation (**34 856 500 FCFA**).

ACTION 2 : Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement

- Missions de collecte de données de mise en œuvre d'une étude avant-projet (**5 340 000 FCFA**)
- Activité 1 : Collecte de données pour la mise en œuvre avant-projet sommaire (APS) (**12 000 000 FCFA**).

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
24.794.1:Gestion, planification de la ressource en eau et des services d'assainissement	167 400 000	167 400 000	5 440 000	5 440 000	- 161 960 000	- 161 960 000
Transfert Cotisation AMCOW	167 400 000	167 400 000	5 440 000	5 440 000	- 161 960 000	- 161 960 000
Aérée cotisation AMCOW						
TOTAL TITRE 4	167 400 000	167 400 000	5 440 000	5 440 000	-161 400 000	-161 400 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4

Autorisé à hauteur de **167 400 000 FCFA** dans la loi de finances rectificatives (LFR) le budget du programme a été exécuté pour un montant net de réserve de **5 440 000 FCFA** pour la cotisation AMCOW, soit un taux d'exécution de **3,25 %**. Pour un écart de **161 960 000 FCFA**.

Ladite ordonnance n'a pas fait l'objet de règlement par les services de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommées	AE	CP
24.794.2:Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement	28 415 044 045	28 415 044 045	18 381 041 602	18 381 041 602	-10 034 002 443	-10 034 002 443
Projet : Accès services de base et Renforcement capacités services ruraux (BIRD) - FINEX	11 584 000 000	11 584 000 000	7 275 624 580	7 275 624 580	-4 308 375 420	-4 308 375 420
Projet : Programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville (PIEPAL), volet eau potable (BAD) - FINEX	15 281 044 045	15 281 044 045	11 105 417 022	11 105 417 022	-4 175 627 023	-4 175 627 023
Projet : Accès services de base et Renforcement capacités services ruraux_ RG	800 000 000	800 000 000	-	-	-800 000 000	-800 000 000
revue stratégique et patrimoniale du Secteur Eau et	750 000 000	750 000 000			-750 000 000	-750 000 000
Total des crédits de titre 5	28 415 044 045	28 415 044 045	18 381 041 602	18 381 041 602	-10 034 002 443	-10 034 002 443

Source : DSREB/DGBFIP

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5

Autorisé à hauteur de **28 415 044 045** dans la loi de finances rectificative (LFR) le budget du programme a été exécuté pour un montant net de réserve de **18 381 041 602** pour le financement des activités citées ci-dessous, soit un taux d'exécution de **69,48%**.

Action 2 : Développement et gestion des infrastructures hydrauliques et d'assainissement

Projet : Programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville (PIEPAL), volet eau potable (BAD) – FINEX

Projet Accès aux Services de Base (PASBMIR)-FINEX-Banque Mondiale

18 381 041 602 (7 275 624 580 FCFA) pour le **PASBMIR** et **11 584 000 000 FCFA** pour le **PIEAPAL**) ordonnancés par le Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (**DGBFIP**), lesdites ordonnances n'ont pas connu un début de paiement en 2021.

PROGRAMME GESTION DE LA RADIOACTIVITE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Dans le PGSE (**le Plan Stratégique « Gabon Emergent »**), le Gabon, à travers le plan sectoriel Environnement à l'action « Renforcement de la Sécurité Nucléaire », ambitionne d'atteindre une croissance forte, durable et diversifiée.

Ce développement économique et social conduit nécessairement à un accroissement des activités mettant en œuvre des sources de rayonnements ionisants.

Bien que présentant des propriétés utilisées dans divers domaines d'activités (en médecine, dans le secteur pétrolier, dans les travaux publics...), les rayonnements ionisants peuvent avoir des effets nocifs sur l'homme.

C'est ainsi que, chaque année, de nombreux accidents et incidents impliquant des sources de rayonnements ionisants se produisent dans le monde entier, au Gabon notamment.

Par ailleurs, le sous-sol gabonais regorge de minerais radioactifs dont l'extraction peut entraîner une exposition des populations et une contamination de l'environnement.

Enfin, il faut prendre en compte les préoccupations sécuritaires liées à l'utilisation malveillante des matières nucléaires et radiologiques ; la sécurité nucléaire est ainsi devenue aujourd'hui un sujet porté à l'échelle internationale.

Le Programme « Gestion de la radioactivité » regroupe l'ensemble des moyens qui concourent à la protection de l'ensemble de la population et de l'environnement contre les effets nocifs des rayonnements ionisants.

Ce programme est porté par la Direction Générale De la Radioprotection et de la Sûreté Nucléaire (DGRSN).

Autrefois dénommée Direction Générale des Techniques Nucléaires (DGTN), la DGRSN est créée par décret n°149/PR/MEE et a pour mission exclusive, dans le domaine de la sûreté et de la sécurité radiologiques et nucléaires, de livrer ou faire livrer le service public y relatif dans le cadre des lois et règlements ; l'enjeu est de protéger la population (travailleurs, patients, public exposés) et l'environnement contre les effets nocifs des rayonnements ionisants (générateurs de rayons X, matières radioactives).

A ce titre, la DGRSN :

- recense les besoins et propose les objectifs, les moyens et les programmes d'actions pour les atteindre ainsi que les éléments en vue de préparer les textes et décisions ;
- veille à la préparation et à la mise en œuvre des textes et décisions ;
- assure le suivi de leur application et l'évaluation de leurs résultats.

Le champ du programme recouvre toutes les activités impliquant une exposition aux rayonnements ionisants, notamment :

- l'adoption, l'introduction, l'interruption ou l'arrêt, la conception, la fabrication, la construction ou le montage, l'acquisition, l'importation ou l'exportation, la distribution, la vente, le prêt ou la location, la recherche, la mise en service, le traitement, la possession, l'utilisation et l'exploitation, la maintenance ou la réparation, le transfert ou le déclassement, le démontage, le transport, le stockage ou l'évacuation d'une source de rayonnements ionisants ou de toute autre matière nucléaire ou radioactive ;
- l'extraction et le traitement de minerais radioactifs, et de tous autres minéraux, susceptibles d'accroître l'exposition aux rayonnements ionisants à des niveaux définis par la réglementation, la fermeture des installations de traitement de minerais radioactifs, la remise en l'état des sites ou la gestion des déchets radioactifs.

Le champ du programme ne recouvre pas :

- La lutte contre la pollution et les nuisances ne faisant pas intervenir des sources de rayonnements ionisants ;
- La protection et l'amélioration du cadre de vie ne faisant pas intervenir les déchets radioactifs.

Ce programme est à articuler avec les programmes « Recherche scientifique et innovation », « Amélioration du cadre de vie, biodiversité et changement climatique », « Pilotage et soutien aux politiques énergétique et des ressources hydrauliques », « Prévention et sécurité sanitaire », « Prévention et gestion des catastrophes ».

Ce programme est piloté par le Directeur Général de la Radioprotection et de la Sûreté Nucléaire (DGRSN).

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : NORMES EN MATIERE DE GESTION DE LA RADIOACTIVITE

Il est indispensable que les activités impliquant des sources de rayonnements ionisants soient soumises à des normes de sûreté afin de protéger les personnes exposées ainsi que l'environnement.

Les Normes reposent donc sur l'hypothèse qu'il existe une infrastructure nationale permettant aux pouvoirs publics d'assumer leurs responsabilités en matière de protection et de sûreté radiologiques.

L'action recouvre ainsi :

- La mise en place d'un cadre juridique et réglementaire en matière de radioprotection, de sûreté et de sécurité radiologiques et nucléaires ;
- L'élaboration des normes régissant les pratiques (guides de bonnes pratiques, manuels de procédure et de contrôle) ;
- La mise en place d'une base de données effective, efficiente et cohérente des pratiques et des personnels exposés ;
- L'élaboration d'un plan d'urgence radiologique national ;
- L'information et sensibilisation des différents acteurs et du public.

ACTION N° 2 : CONTROLE DE L'UTILISATION DES SOURCES DE RAYONNEMENTS IONISANTS

Cette action est portée par la DGRSN.

L'action recouvre :

- Le contrôle des installations où sont utilisées ou produites des sources de rayonnements ionisants à des fins médicales, industrielles, de recherche, etc. ;
- Le contrôle du transport des matières radioactives ;
- La surveillance radiologique de l'environnement et des lieux de travail ; et le suivi des expositions des travailleurs, des patients et du public.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les problématiques liées au programme gestion de la radioactivité sont :

- l'amélioration du cadre juridique (législatif, réglementaire et institutionnel) : l'Etat gabonais doit se doter d'un cadre législatif et réglementaire conforme aux recommandations internationales ;
- la surveillance des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants ;
- la surveillance des patients soumis aux rayonnements ionisants dans le cadre médical ;
- la surveillance radiologique de l'environnement ;
- la surveillance de la conformité du transport des matières radioactives ;
- la réponse aux urgences radiologiques et nucléaires ;
- les questions de sécurité nucléaire ;
- le renforcement des capacités des ressources humaines du secteur ;
- le renforcement de la coopération technique avec les organisations internationales (AIEA, Union Européenne, Ministère de l'Energie des USA...).

ENJEUX

- Protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement contre les risques liés à l'utilisation des sources de rayonnements ionisants.
- Prévenir et répondre en cas d'actes malveillants mettant en jeu des matières radiologiques et nucléaires.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF STRATEGIQUE : ELABORER LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DE SURETE RADIOLOGIQUE, SURETE DES DECHETS RADIOACTIFS ET DE LA SURETE DES TRANSPORT DES MATIERES RADIOLOGIQUES D'ICI 2023.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : ELABORER LES POLITIQUES ET STRATEGIES NATIONALES DE SURETE RADIOLOGIQUE, SURETE DES DECHETS RADIOACTIFS ET DE LA SURETE DU TRANSPORT DES MATIERES RADIOLOGIQUES D'ICI 2023.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir réalisé une évaluation de 50 % des politiques et stratégies nationales de la sûreté radiologique, des déchets radioactifs, du transport des matières radioactives. *Ce résultat est assujéti à la réalisation du résultat 4
- Résultat annuel attendu 2 : Disposer d'un plan national d'urgences radiologiques ;
- Résultat annuel attendu 3: Avoir réalisé une évaluation de 50% des capacités de réponse à un événement radiologique et nucléaire;
- Résultat annuel attendu 4 : Avoir réalisé à 50% l'élaboration du projet de loi modifiant la Loi 17/2013 et du projet de décret portant organisation de la DGRSN.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : L'évaluation des politiques et stratégies nationales de la sûreté radiologique, des déchets radioactifs, du transport des matières radioactives a été réalisée à 100% ;
- Résultat annuel N°2 : Ce résultat n'a pas abouti.
- Résultat annuel N°3Ce résultat n'a pas abouti. Il sera certainement reconduit pour 2024.
- Résultat annuel N°4 : L'élaboration du projet de loi modifiant la Loi 17/2013 n'a pas abouti et ne sera pas reconduit. Un nouveau projet de Loi sera élaboré.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé- Prévision)	2022 Cible	Cible Echéance pluriannuelle (2023)
Taux d'avancement dans l'élaboration des politiques et stratégies nationales de sûreté radiologique, des déchets radioactifs, et du transport des matières radioactives	%	10	20	50	50	0	100	100
Taux d'avancement dans l'élaboration du plan d'urgence radiologique national	%	0	0	50	0	-50	100	100
Taux d'avancement dans l'élaboration des capacités de réponse à un événement radiologique et nucléaire	%	30	0	50	0	-50	100	100
Taux d'avancement dans l'élaboration du projet de loi modifiant la Loi 17/2013	%	100	100	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Taux d'avancement dans l'adoption du projet de loi modifiant la Loi 17/2013 et du projet de décret portant organisation de la DGRSN i modifiant la Loi 17/2013	%	N/A	N/A	100	100	0	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Concernant l'objectif n°1, quatre (4) résultats annuels étaient attendus à savoir :

- Avoir réalisé une évaluation de 50 % des politiques et stratégies nationales de la sûreté radiologique, des déchets radioactifs, du transport des matières radioactives. Ce résultat est assujéti à la réalisation du résultat 4
- Disposer d'un plan national d'urgences radiologiques ;
- Avoir réalisé une évaluation de 50% des capacités de réponse à un événement radiologique et nucléaire
- Avoir réalisé à 50% l'élaboration du projet de loi modifiant la Loi 17/2013 et du projet de décret portant organisation de la DGRSN.

Compte tenu des urgences et des réorientations budgétaires retenus lors de la crise sanitaire Covid19, les crédits consentis pour la mise en œuvre des résultats attendus 2, 3 et 4 ont été réorientés pour la réalisation des études de postes de travail dans le secteur médical : cas de HIAOBO et Centre Médical Inter-Entreprises (CMIE) et le

recensement des travailleurs exposés (183) dans le Grand Libreville : collecte de données auprès de (19) structures médicales visitées durant les mois d'octobre à novembre 2021. Un rapport a été produit.

Eu égard ce qui précède, seul le premier résultat a été élaboré à 100%. Et les résultats 2 et 3 ont été proposés à suppression pour le Projet Annuel de Performance (PAP) 2022.

Le résultat 4 quant à lui a été redimensionné.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé programmes et actions	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)_	AE engagées en 2021 (b)_	Ecart (a – b)_	CP ouverts en LFR pour 2021 ©_	CP consommés en 2021 (d)_	Ecart (c) – (d)_
24.801.1:Normes en matière de radioactivité	100 531 000	80 326 350	- 20 204 650	100 531 000	80 326 350	- 20 204 650
1:1:charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
2:2:dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
3:3:dépenses de biens et services	37 500 000	48 000 000	10 500 000	37 500 000	48 000 000	10 500 000
4:4:dépenses de transfert	63 031 000	32 326 350	- 30 704 650	63 031 000	32 326 350	- 30 704 650
5:5:dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
6:6:autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.801.2:Contrôle de l'utilisation des sources de rayonnement ionisant	77 994 000	29 500 000	- 48 494 000	77 994 000	29 500 000	- 48 494 000
1:1:charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
2:2:dépenses de personnel	40 494 000	-	- 40 494 000	40 494 000	-	- 40 494 000
3:3:dépenses de biens et services	37 500 000	29 500 000	- 8 000 000	37 500 000	29 500 000	- 8 000 000
4:4:dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
5:5:dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
6:6:autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.801:Gestion de la radioactivité	178 525 000	109 826 350	- 68 698 650	178 525 000	109 826 350	- 68 698 650
1:1:charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
2:2:dépenses de personnel	40 494 000	-	- 40 494 000	40 494 000	-	- 40 494 000
3:3:dépenses de biens et services	75 000 000	77 500 000	2 500 000	75 000 000	77 500 000	2 500 000
4:4:dépenses de transfert	63 031 000	32 326 350	- 30 704 650	63 031 000	32 326 350	- 30 704 650
5:5:dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
6:6:autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Source : DSREB/DGBFIP

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de 178 525 000 FCFA dans la loi de finances rectificative (LFR2021), les crédits du programme Gestion de la Radioactivité ont été exécutés à hauteur de 109 826 350 FCFA. L'écart global constaté de -68 698 650 FCFA, soit un taux d'exécution de 61%. Cet écart s'explique par :

- l'écart de -30 704 650 FCFA correspond à l'écart dû au non engagement de la cotisation internationale
- l'écart de -40 494 000 FCFA concerne l'écart dû au manque de données relatives à l'exécution du titre 2.

Dépenses de biens et services : Sur 75 000 000 FCFA de crédits ouverts dans la LFR 2021, 77 500 000 FCFA ont été engagés et ordonnancés net de réserve ; soit un taux d'exécution de 103 % pour un écart de 2 500 000 FCFA qui s'explique par un mouvement de crédits en faveur de l'unité opérationnelle qui correspond aux écritures de régulation budgétaire.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A	11	11	11	0	0	0	11
Permanents	11	11	11	0	0	0	11
Non permanents							
Agents de catégorie B	3	3	3				3
Permanents	3	3	3				3
Non permanents							
Agents de catégorie C							
Permanents							
Non permanents							
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	14	14	14	0	0	0	14
Main d'œuvre non permanente	3	3	3	0	0	0	3
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	17	17	17	0	0	0	17

Explication des évolutions :

L'effectif global du programme s'établit donc à 17 agents à fin décembre 2021.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	40 494 000	40 494 000			-40 494 000	-40 494 000
Total des crédits de titre 2	40 494 000	40 494 000			-40 494 000	-40 494 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Inscrit à hauteur de 40 494 000 FCFA dans la loi de finances rectificative (LFR) 2021, ces crédits sont gérés en gestion centralisée.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
24.801.1: Normes en matière de radioactivité	37 500 000	37 500 000	48 000 000	48 000 000	10 500 000	10 500 000
Fournitures de bureau	7 000 000	7 000 000	15 000 000	15 000 000	8 000 000	8 000 000
Fournitures informatiques	9 000 000	9 000 000	10 000 000	10 000 000	1 000 000	1 000 000
Entretien et réparation	8 500 000	8 500 000	3 000 000	3 000 000	4 500 000	4 500 000
Organisation des ateliers pour l'écriture du document de politique et la finalisation du projet de texte de la DGRSN	13 000 000	13 000 000	20 000 000	20 000 000	7 000 000	7 000 000
24.801.2: Contrôle de l'utilisation des sources de rayonnement ionisant	37 500 000	37 500 000	29 500 000	29 500 000	-8 000 000	-8 000 000
Missions de terrain (collecte de données)	37 500 000	37 500 000	29 500 000	29 500 000	-8 000 000	-8 000 000
Total des crédits de titre 3	75 000 000	75 000 000	77 500 000	77 500 000	2 500 000	2 500 000

Source : DSREB/DGBFIP

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Inscrit à hauteur de **75 000 000 FCFA** dans la loi de finances rectificative (LFR) 2021, les crédits du titre 3 du programme Gestion de la Radioactivité ont été exécutés à hauteur de **77 500 000 FCFA** net de réserve. L'écart global constaté de 2 500 000 FCFA s'explique par :

Un mouvement de crédit qui correspond aux écritures de régulation budgétaire.

Une partie des dossiers ordonnancés a été pris en charge par les services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (**DGTC**) et ont fait l'objet de règlement. Il s'agit de **40 000 000 FCFA** décaissés au trésor pour le financement des dépenses de fonctionnement de la DGRSN :

- Activité relative à l'atelier national de sensibilisation à la radioprotection des radiologues et des manipulations radiologiques (**10 000 000 FCFA**) ;
- Activité relative à l'atelier national de sensibilisation à la radioprotection des radiologues et des manipulations radiologiques (**15 000 000 FCFA**) ;
- Activité relative à l'atelier de sensibilisation et de formation sur la sûreté et la sécurité nucléaire des sapeurs-pompiers de Libreville (**15 000 000 FCFA**).

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
24.801.1:Normes en matière de radioactivité	63 031 000	63 031 000	32 326 350	32 326 350	-30 704 650	-30 704 650
Cotisations internationales AIEA	63 031 000	63 031 000	32 326 350	32 326 350	-30 704 650	-30 704 650
ACTION 2 Contrôle de l'utilisation des sources de rayonnement ionisant	0	0	0	0	0	0
Missions de régulation	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 4	63 031 000	63 031 000	32 326 350	32 326 350	-30 704 650	-30 704 650

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Inscrit à hauteur de **63 031 000 FCFA** dans la loi de finances rectificative (LFR) 2021, les crédits du titre 4 du programme Gestion de la Radioactivité ont été exécutés à hauteur de **32 326 350 FCFA**. L'écart global constaté de -30 704 650 FCFA s'explique par le montant surévalué de la dotation budgétaire au titre des cotisations internationales. Ce dernier comprend également les missions de régulation à hauteur de 21 250 000 FCFA.

Lors de l'exécution de ladite cotisation pour un montant de 32 326 350 FCFA, ce dernier génère une différence. A cela s'ajoute la réserve obligatoire de 15% non retranché sur le montant de la loi.

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN AUX POLITIQUES ENERGETIQUES, HYDRAULIQUES ET NUCLEAIRES

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires, est composé du Cabinet du Ministre (CAB), de l'Inspection Générale des Services (IGS) et du Secrétariat Général (SG) y compris les différents services qui lui sont rattachés.

Le Cabinet du Ministre est chargé d'assister, par ses avis, le Ministre dans le choix des options techniques de sa mission.

L'Inspection Générale des Services est chargée de proposer, d'assurer le suivi et l'évaluation des procédures et des normes de travail au sein des services centraux.

Le Secrétariat Général est chargé de la gestion administrative, des ressources humaines et matérielles du Ministère. Il est accompagné dans sa responsabilité de la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH), la Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF), la Direction Centrale des Statistiques et des Etudes (DCSE), la Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI), la Direction Centrale des Affaires Juridiques (DCAJ), la Direction Centrale de la Communication (DCC), la Direction Centrale des Archives et de la Documentation (DCAD) et la Direction Centrale de l'Environnement (DCE). Certaines de ces directions centrales ne sont pas encore opérationnelles à ce jour.

Le champ du programme recouvre :

- l'élaboration, le suivi et l'application des textes réglementaires dans les domaines de compétence du Ministère (Cabinet du Ministre et DCAJ) ;
- la gestion des ressources humaines du Ministère (DCRH) ;
- la gestion des ressources financières, des moyens généraux et du patrimoine immobilier alloués au Ministère (DCAF) ;
- la conduite/réalisation des études spécifiques dans les domaines de compétence du Ministère ainsi que la production, l'analyse et la diffusion des statistiques sectorielles (DCSE) ;
- la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'informatique et de télécommunication au sein du Ministère (DCSI) ;
- la gestion des archives et de la documentation au sein du Ministère (DCAD) ;
- la gestion de l'information au sein du Ministère, notamment la communication électronique, l'analyse des médias, la réalisation des études et sondages d'opinions (DCC).

Compte tenu de son caractère transversal, ce programme, devrait être en cohérence avec les programmes :

- « Gestion des ressources hydrauliques et assainissement » ;
- « Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques » ;
- « Gestion de la radioactivité » ;
- « Réforme budgétaire et comptable » dès lors que les productions issues de ce programme devraient être appliquées par le programme gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources ;
- « Fonction Publique » dès lors que les décisions prises dans ce programme ont un impact sur la masse salariale ;
- « Gestion fiscale » pour son impact sur le budget de l'Etat en matière de ressources ;
- « Engagements financiers de l'Etat » pour son impact sur le budget de l'Etat en matière de dépenses.

Ce programme est piloté par le **Secrétaire Général** qui en est le principal responsable (RPROG).

Les textes d'orientation qui présentent les politiques publiques à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue à cet effet sont :

- Le PAT ;
- Le PSGE ;
- Le schéma national et de développement des infrastructures ;
- Les textes organiques du Ministère.

Dans le cadre de la mise en place de la budgétisation par objectifs de programmes en vue d'une nouvelle politique de gestion des finances publiques, le programme pilotage et soutien vise à « assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère » et « développer la performance globale par la modernisation de l'Administration du Ministère ». Il est structuré en deux (2) actions :

- Pilotage de la stratégie ministérielle ;
- Coordination administrative.

ACTION N° 1 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE

Cette action est sous la tutelle du Cabinet du Ministre. Il porte et pilote la stratégie ministérielle en matière de politique de l'eau et de l'énergie au niveau national.

L'Inspection Générale des Services est également concernée par cette action. Elle est chargée de contrôler et de suivre la régularité de l'activité de l'ensemble des services du Ministère. Elle est également chargée de mettre à jour les manuels de procédures ainsi que les manuels d'organisation des services du Ministère en collaboration avec le Secrétariat Général. Elle est sous la responsabilité de l'Inspecteur Général des Services.

ACTION N° 2 : COORDINATION ADMINISTRATIVE

Portée par le Secrétariat Général, cette action est sous la tutelle du Secrétaire Général qui est à la fois responsable du programme (RPROG) et responsable du budget opérationnel de programme (RBOP).

Les autres services concernés par cette action sont :

- **La Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH)** : Elle est chargée de mettre en œuvre les politiques en matière de gestion des ressources humaines et des structures arrêtées par les autorités compétentes. Cette Direction est sous la tutelle du Directeur Central des Ressources Humaines qui en est le Chef de file.

La DCRH est composée cinq (5) services, à savoir :

- le Service gestion des ressources humaines ;
- le Service formation et parcours professionnel ;
- le Service politiques sociales et conditions du travail ;
- le Service actes de gestion du personnel ;
- le Service documents et archives.

- **La Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF)** : Elle est chargée d'assurer le suivi de l'exécution budgétaire et de la gestion du patrimoine de l'administration. Cette Direction est sous la tutelle du Directeur Central des Affaires Financières qui en est le Chef de file.

La DCAF est composée de quatre (4) services, à savoir :

- le Service du Budget ;
- le Service Financier et Comptable ;
- le Service du patrimoine ;
- le Service des marchés.

- **La Direction Centrale des Statistiques et des Etudes (DCSE)** : Elle est chargée de produire et diffuser les statistiques sectorielles, conduire les études spécifiques, élaborer les indicateurs de performance du Ministère. Elle est sous la tutelle du Directeur Central des Statistiques et des Etudes qui en est le Chef de file.

La DCSE est composée de trois (3) Services, à savoir :

- le Service de la production des Statistiques ;
- le Service des Etudes et Analyses ;
- le Service de la Diffusion et Analyse.

- **La Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI)** : Elle est chargée de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière d'informatique et de télécommunications au sein du Ministère. Elle est sous la conduite du Directeur Central des Systèmes d'Information qui en est le Chef de file.

La DCSI est composée de quatre (4) services, à savoir :

- le Service Exploitation ;
- le Service Infrastructure et Sécurité ;
- le Service du patrimoine ;
- le Service Logistique et Moyens.

- **La Direction Centrale des Affaires Juridiques (DCAJ)** : Elle est chargée de gérer les aspects juridiques et réglementaires dans les domaines de compétence du Ministère. Elle est sous la conduite du Directeur Central des Affaires Juridiques qui en est le Chef de file.

La DCSI est composée de quatre (4) services, à savoir :

- le Service Réglementation ;
- le Service Documentation ;
- le Service Relations Internationales ;
- le Service Contentieux.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme « Pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires » a pour but d'appuyer ou porter les actions des entités administratives opérationnelles du Ministère. Il s'inscrit donc dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), des plans sectoriels en matières d'énergie, de ressources hydrauliques, des techniques nucléaires, des programmes de travail gouvernemental (PTG) et ministériel (PTM) puis de la politique de cadrage du Ministre, Responsable de la Mission « *Gestion et contrôle des ressources énergétiques, hydrauliques et pétrolières* ». Sont enfin pris en compte, les attentes et la satisfaction du personnel, des entités administratives opérationnelles (des partenaires et opérateurs qui sont les principaux usagers/bénéficiaires du programme).

Les attentes du personnel/agents :

- facilitation/amélioration des conditions de travail (conditions hygiénique et sanitaire, etc.) ;
- bonne sécurisation des lieux de travail ;
- dotation en matériel et équipements de travail ;
- renforcement des capacités (formations continues, séminaires/ateliers, etc.) ;
- définition d'un plan gestion de carrière opérationnelle ;
- meilleur management des agents ;
- application des dispositions statutaires de la Fonction Publique.

Les attentes des usagers :

- meilleur accueil ;
- temps d'attente moins long ;
- disponibilité, diffusion/publication des informations relatives aux domaines de compétence du Ministère ;
- facilitation de certaines procédures administratives ;
- meilleur pilotage de la stratégie ministérielle ;
- meilleure coordination administrative.

Pour y répondre, le programme « Pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydrauliques et nucléaires » doit améliorer son fonctionnement, notamment en apportant des solutions concrètes à certains de ses points faibles.

Les points forts :

- implication du ministère dans la mise en place du processus de la BOP;
- existence des plans sectoriels;
- avantages sociaux (dialogue social);
- assistance/appui technique et financière des Partenaires Techniques et Financiers (PTF);
- notoriété/réputation du ministère dans la mise en œuvre du PSGE;
- existence des organes de régulation et des sociétés étatiques.

Les points faibles :

- insuffisance des équipements de travail (logiciels, photocopieurs, imprimantes, ordinateurs, véhicules etc.) ;
- absence de connexion à Internet/Intranet;
- non existence d'un programme de recrutement ;
- absence d'un plan d'acquisition, de maintenance de matériels et équipements;
- dispersion des entités du Ministère;
- insuffisance au niveau du cadre réglementaire;
- absence d'un système opérationnel de production et de diffusion des statistiques du secteur;
- absence d'outils/procédures de suivi-évaluation des projets;
- absence de déconcentration des services centraux du Ministère;
- absence d'une plate-forme d'échanges inter et intra permettant la coordination des projets ;
- absence de synergie entre entités ;
- sous-effectif en personnel ;
- absence de plan de gestion de carrière des agents.

Modalités de gestion :

La mise en œuvre opérationnelle du « Pilotage et soutien aux politiques de gestion des ressources énergétiques, hydrauliques et nucléaires » relève de la responsabilité du Secrétaire Général, des différents responsables (Directeur de Cabinet, Inspecteur Général des Services et autres Directeurs centraux). En fait, ceux-

ci sont responsables de la conduite opérationnelle des actions.

Pour atteindre les objectifs stratégiques fixés, le programme compte sur les ressources humaines (personnel en service) et financières (budget de l'Etat) mises à sa disposition.

ENJEUX

Les principaux enjeux du programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion des ressources énergétiques, hydrauliques et nucléaires » sont :

- **Enjeux 1** : Assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère ;
- **Enjeux 2** : Développer la performance globale par la modernisation de l'Administration du Ministère.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Définir et mettre en œuvre un système efficace de pilotage et de coordination administrative.

OBJECTIF N°2 : Optimiser le fonctionnement des fonctions supports.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN SYSTEME EFFICACE DE PILOTAGE ET DE COORDINATION ADMINISTRATIVE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir transmis au 31 décembre 2021, trente (30) projets de textes initiés/élaborés au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG), pour adoption, trente (30) projets de textes initiés par le Ministère.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Deux (2) projets de loi ont été élaborés et transmis au SGG pour adoption ;

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de projet de textes transmis au SGG pour adoption	Nombre	0	6	30	2	-28	30	12(2023)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Concernant l'objectif n°1, un (1) résultat annuel était attendu à savoir :

- Elaborer et transmettre trente (30) projets de textes au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG).
- Deux (2) projets de loi ont été transmis au SGG et se trouvent toujours en examen au Parlement.

Ce manque de performance s'explique par le fait que les projets de loi transmis au Parlement n'ont pas encore été adoptés à ce jour. Par conséquent, les 28 textes d'application ne sont pas encore élaborés.

Par conséquent, ce résultat n'a pas connu un début de mise en œuvre.

Aussi, la mise œuvre du système de pilotage et de coordination administrative au sein du ministère n'est pas en bonne voie. Ce résultat nécessite un recalibrage sur les indicateurs et cibles.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Être parvenu au 31 décembre 2021 à évaluer tous les agents du ministère ;
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir réalisé 500 fiches de poste au 31 décembre 2021.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Aucun agent n'a été évalué en 2021 ;
- Résultat annuel N°2 : Aucune fiche de poste n'a été réalisée au 31 décembre 2021

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'évaluation des agents	%	30	30	150	0	-150	100	(2021)
Nombre de fiches de poste élaborés	Nombre	350	400	500	0	-500	600	(2021)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Concernant l'objectif n°2, deux (2) résultats annuels étaient attendus à savoir :

- Parvenir au 31 décembre 2021 à évaluer 150 agents du ministère ;
- Parvenir à réaliser 500 fiches de poste au 31 décembre 2021.

Le manque de performance constaté dans les deux cas s'explique par le fait que l'année 2021 a été marquée par la pandémie de la Covid19. Le programme pilotage et soutien n'étant pas considéré comme service essentiel, par conséquent les résultats de cet objectif n'ont pas connu un début de mise en œuvre.

Au regard de ces résultats annuels, l'optimisation du fonctionnement des fonctions supports au sein du ministère n'est pas en bonne voie. Par conséquent, les indicateurs ont été modifiés dans le PAP 2022 et nous sollicitons l'appui du Secrétariat Général lors des séances des revues d'objectifs pour l'implication du plus grand nombre.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé programmes et actions	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)_	AE engagées en 2021 (b)_	Ecart (a – b)_	CP ouverts en LFR pour 2021 ©_	CP consommés en 2021 (d)_	Ecart (c) – (d)_
24.808.1:Pilotage de la stratégie ministérielle	569 811 959	17 200 000	-552 611 959	569 811 959	17 200 000	-552 611 959
1:1:charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
2:2:dépenses de personnel	539 811 959	-	-539 811 959	539 811 959	-	-539 811 959
3:3:dépenses de biens et services	30 000 000	17 200 000	-12 800 000	30 000 000	17 200 000	- 12 800 000
4:4:dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
5:5:dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
6:6:autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.808.2:Coordination administrative	227 387 041	1 064 994 404	837 607 363	227 387 041	1 064 994 404	837 607 363
1:1:charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
2:2:dépenses de personnel	132 387 041	-	-132 387 041	132 387 041	-	-132 387 041
3:3:dépenses de biens et services	95 000 000	1 064 994 404	969 994 404	95 000 000	1 064 994 404	969 994 404
4:4:dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
5:5:dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
6:6:autres dépenses	-	-	-	-	-	-
24.808:Pilotage et Soutien aux politiques énergétique, hydraulique et nucléaire	797 199 000	1 082 194 404	284 995 404	797 199 000	1 082 194 404	284 995 404
1:1:charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
2:2:dépenses de personnel	672 199 000	-	-672 199 000	672 199 000	-	-672 199 000
3:3:dépenses de biens et services	125 000 000	1 082 194 404	957 194 404	125 000 000	1 082 194 404	957 194 404
4:4:dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
5:5:dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
6:6:autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Source : DSREB/DGBFIP

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **797 199 000 FCFA** dans la loi de finances rectificative (LFR) 2021, les crédits du programme pilotage et soutien ont été exécutés à hauteur de **1 082 194 404 FCFA** net de réserve, soit un taux d'exécution de 135%. L'écart global constaté 284 995 404 FCFA s'explique par l'exécution du titre 2 géré en gestion centralisée dont les données n'ont pas été transmises par la solde et un taux d'exécution du titre 3 dû aux écritures de régulation.

L'exécution des deux titres du programme s'est faite de la manière suivante :

- **Dépenses de personnel (titre 2) :** Les crédits du titre 2 qui correspondent au traitement et salaires de la Main d'œuvre Non Permanente (MONP) n'ont pas été ventilés dans l'état d'exécution actuel.
- **Dépenses de biens et services (titre 3) :** Les crédits du titre 3 ouverts à hauteur de 125 000 000 FCFA dans la LFR 2021, ces derniers ont été engagés au-delà des autorisations d'engagement, pour un montant de 1 082 194 404 FCFA, soit un taux de **135%**. Cela s'explique par la prise en compte de la Décision au profit de la société de Patrimoine au titre de la prise en charge des dépenses urgentes et spécifiques au sein du programme.

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Pour l'exercice budgétaire 2020, de manière générale, il n'y a été enregistré aucun mouvement de crédits entre actions et titres au sein du présent programme.

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle							
Action 2 : Coordination administrative							
Total des mouvements							

Aucun mouvement de fongibilité n'a été constaté dans le programme.

Virements

Tableau récapitulatif des virements

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme	Programme	Titre		
Total des virements				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5				

Aucun virement n'a été effectué au sein du programme.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme	Programme	Titre		
Total des Transferts				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5				

Aucun transfert n'a été effectué au sein du programme.

Annulations

Aucun cas d'annulation de crédits n'a été enregistré au sein du présent programme lors de l'exercice budgétaire

2021.

Tableau récapitulatif des annulations

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6
AE						
CP						
AE						
CP						
Total des annulations d'AE						
Total des annulations de CP						

Rien à signaler.

Reports

Il n'y a eu aucun report de crédits d'investissement (titre 5), concernant ce programme.

Tableau récapitulatif des reports (titre 5)

Action	Projet d'investissement / Programme d'équipement	Modification du montant de CP pour le programme
Action	Projet	
Total des reports		

Rien à signaler.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2020			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	-	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	37	37	39	2	0	-2	37
Permanents	37	37	39	2	0	-2	37
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	10	10	15	0	0	0	15
Permanents	10	10	15	0	0	0	15
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	0	0	0	0	0	0	0
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	47	47	54	2	0	-2	52
Main d'œuvre non permanente	17	17	22	0	0	0	22
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	64	64	76	2	-2	0	74

Explication des évolutions :

Les évolutions des emplois de l'Etat se justifient principalement par le non-aboutissement des dossiers de recrutement des agents pré-insérés au niveau des ministères de la Fonction Publique et du Budget, d'où l'absence de mouvement d'effectifs en 2021 s'agissant des entrées.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Pour l'exercice budgétaire 2021, le présent programme n'avait aucun opérateur.

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Effectifs au 31.12.2021	Ecart entre fin 2020 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	0	0	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0
Total pour l'opérateur	0	0	0	0
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	0	0	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0
Total pour l'opérateur	0	0	0	0
Total pour le programme	0	0	0	0

Rien à signaler.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	672 199 000	672 199 000	0	0	-672 199 000	-672 199 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère		0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2	672 199 000	672 199 000	0	0	-672 199 000	-672 199 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les dépenses de personnel servent à rémunérer les fonctionnaires ainsi que le personnel de la main d'œuvre non permanente (MONP) affectés au programme. Ces crédits sont gérés directement par les services du Budget, notamment la Solde.

Sur la base des données à notre disposition, le montant total des crédits du titre 2 consommés en 2021 n'a pas été ventilé dans le fichier transmis par les services de la DGBFIP.

L'écart de -672 199 000 FCFA constaté, sous réserve d'autres informations contradictoires ou actualisées en provenance du Ministère du Budget, montre que ces crédits n'ont pas été totalement utilisés par le programme.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
24.808.1: Pilotage de la stratégie ministérielle	30 000 000	30 000 000	17 200 000	17 200 000	-12 800 000	-12 800 000
Activité 1 : Suivi de la stratégie ministérielle	20 000 000	20 000 000	11 600 000	11 600 000	-8 400 000	-8 400 000
Activité 2 : Contrôle des services administratifs	10 000 000	10 000 000	5 600 000	5 600 000	-4 400 000	-4 400 000
Opération individualisée : RAS	0	0	0	0	0	0
24.808.2: Coordination administrative	95 000 000	95 000 000	1 064 994 404	1 064 994 404	969 994 404	969 994 404
Activité 1 : Gestion du patrimoine immobilier et mobilier	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	0	0
Activité 2 : Coordination de l'action administrative	26 000 000	26 000 000	995 994 404	995 994 404	969 994 404	969 994 404
Activité 3 : Statistiques et études	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	0	0
Activité 4 : Opérationnalisation du PAP 2020	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	0	0
Activité 5 : Gestion et développement des ressources humaines	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	0
Activité 6 : Réglementation, affaires juridiques et contentieux	7 000 000	7 000 000	7 000 000	7 000 000	0	0
Activité 7 : Gestion et développement du système d'information et des équipements informatiques	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	0
Activité 8 : Gestion budgétaire, financière et comptable	17 000 000	17 000 000	17 000 000	17 000 000	0	0
Opération individualisée : RAS	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 3	125 000 000	125 000 000	1 082 194 404	1 082 194 404	957 194 404	957 194 404

Inscrit à hauteur de **125 000 000 FCFA** dans la loi de finances rectificative (LFR) 2021, les crédits du titre 3 du programme pilotage et soutien ont été exécutés à hauteur de **1 082 194 404 FCFA** net de réserve. L'écart global constaté 957 194 404 FCFA s'explique par l'exécution de la Décision au profit de la société de Patrimoine au titre de la prise en charge des dépenses urgentes et spécifiques ;

L'exécution du titre 3 du programme s'est faite de la manière suivante et a permis le financement des activités ci-après :

❖ **ACTION 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle (30 000 000 FCFA)**

Sur un montant total de **30 000 000 FCFA** prévu (en AE) dans la LFR 2021 au titre 3, **17 200 000 FCFA** ont été effectivement ordonnancés. Ceci pour un écart de 12 800 000 FCFA.

- **Un règlement partiel des dossiers ordonnancés a fait l'objet de plusieurs paiements à hauteur de 12 400 000 FCFA** par les services de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor pour le paiement des dépenses de fonctionnement du Cabinet et de l'IGS :
 - Deux SPG pour la rédaction de manuel de procédure et la base de données des projets du ministère (**10 000 000 FCFA**) ;
 - Fournitures de bureau, Gabon Meca (**2 400 000 FCFA**).

❖ **ACTION 2 : Coordination administrative (95 000 000 FCFA)**

Sur un montant total de **95 000 000 FCFA** prévu (en AE) dans la LFR 2021 au titre 3, **1 064 994 404 FCFA** ont été effectivement ordonnancés. Ceci pour un écart de 969 994 404 FCFA dû à un mouvement de crédits pour la Décision au profit de la société du Patrimoine au titre de la prise en charge des dépenses urgentes et spécifiques. Le total des ordonnances de paiement ont fait l'objet de plusieurs règlements :

- **10 860 000 FCFA** payés par les services de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor pour le paiement des dépenses de fonctionnement du Secrétariat Général :
 - Entretien et réparation véhicules, DAOUDA DIONGUE : (**2 000 000 F CFA**) ;
 - Fournitures de bureaux diverses, Gabon Meca : (**3 200 000 F CFA**) ;
 - Achat produits d'entretien (nettoyage), Ceca-Gadis : (**1 760 000 F CFA**) ;
 - Achat carburant et lubrifiant des véhicules (Pétro-Gabon, Total Marketing et PizoShel) : (**3 900 000 F CFA**) ;
- **26 134 404 FCFA** décaissés par les services de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor pour le paiement des dépenses de fonctionnement des fonctions supports :
 - Pour l'activité de collecte des données d'élaboration et validation du tableau de bord des projets du ministère et de leur indicateur de performance (**6 450 000 FCFA**) ;
 - Pour l'activité de collecte des données d'élaboration et validation du tableau de bord des projets du ministère et de leur indicateur de performance (**8 000 000 FCFA**) ;
 - Pour l'activité de collecte des données d'élaboration et validation du tableau de bord des projets du ministère et de leur indicateur de performance (**8 000 000 FCFA**) ;
 - Fournitures de bureau Gabon Meca (**1 194 404 FCFA**) ;
 - Fournitures de bureau Compagnie Générale de M (**2 490 000 FCFA**).

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1	0	0	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 4	0	0	0	0	0	0

Le programme pilotage et soutien n'ayant pas signé un accord de coopération avec un organisme, aucune dotation liée à ce type de dépense ne lui a été octroyé.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
24.808.1: Pilotage de la stratégie ministérielle	0	0	0	0	0	0
Projet de développement ou d'équipement	0	0	0	0	0	0
Projet de développement ou d'équipement	0	0	0	0	0	0
24.808.2: Coordination administrative	0	0	0	0	0	0
Projet de développement ou d'équipement	0	0	0	0	0	0
Projet de développement ou d'équipement	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 5	0	0	0	0	0	0

Pour l'exercice budgétaire 2021, le programme pilotage et soutien n'a pas bénéficié des crédits en investissement.

PROGRAMME GESTION ET CONTROLE DES ACTIVITES PETROLIERES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Nonobstant l'augmentation de la contribution du secteur hors pétrole au budget de l'Etat, le secteur des hydrocarbures demeure toujours le plus important avec plus de 60% des recettes budgétaires.

La décision de l'Etat de mettre en place un nouvel outil de gestion des finances publiques, par l'introduction de la budgétisation par objectifs de programme (BOP), vise non seulement à apporter plus d'efficacité à la dépense publique mais aussi à tenir compte des projets productifs à forte valeur ajoutée, notamment celui de la « Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières » pour l'optimisation des recettes en hydrocarbures.

De ce fait, une meilleure transparence de la gestion des fonds publics, par une responsabilité directe plus accrue des acteurs publics telle que préconisée par la BOP est inéluctable.

Pour tirer un meilleur profit des ressources générées par le secteur des hydrocarbures, la mise en adéquation avec les exigences de développement déclinées dans le PSGE s'avère nécessaire. La réforme de ce secteur s'impose, au regard du rôle majeur qui lui est défini pour l'édification du Gabon Industriel.

L'étape préalable de cette réforme consiste en la mise en place d'un nouveau cadre légal et réglementaire visant à créer un environnement plus attractif et incitatif pour les investisseurs afin d'assurer une meilleure valorisation de notre bassin sédimentaire.

Le Projet Annuel de Performances (PAP) du programme Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières permet de définir les actions et les enjeux du secteur des hydrocarbures. De ces actions et enjeux, il ressort des objectifs donnant lieu à un cadrage pluriannuel et annuel. Ces objectifs sont évalués par des indicateurs clairement identifiés pour mesurer la performance de l'exécution du programme.

PRESENTATION DES ACTIONS

La mise en œuvre du programme, Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières, nécessite que soient exécutées plusieurs actions qui relèvent des missions principales du Service des Hydrocarbures. Ces actions se décomposent en quatre points présentés comme suit :

- Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures ;
- Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures ;
- Valorisation et commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés ;
- Elaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières.

ACTION N° 1 : Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures

Dans le cadre de l'exécution de cette action, le Service des Hydrocarbures doit prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le suivi et le contrôle des travaux de recherche et d'exploitation des hydrocarbures.

Pour intensifier la recherche des hydrocarbures, la promotion de notre bassin sédimentaire demeure une priorité. Aussi, la mise en ligne de nos données pétrolières s'avère primordiale.

Le Service des Hydrocarbures examine et approuve tous les programmes de recherche, d'appréciation, de développement et de production qui lui sont soumis par les différentes sociétés. A cet effet, pour s'assurer de leur mise en œuvre, il effectue des inspections, des contrôles et des audits.

Pour l'optimisation de la ressource, des efforts sont déployés pour une récupération efficiente des gisements exploités. Cette optimisation passe aussi par la redynamisation des champs abandonnés et la mise en production des champs marginaux.

ACTION N° 2 : Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures

Pour réaliser cette action, le Service des Hydrocarbures doit contrôler le fonctionnement et suivre l'activité des entreprises ou établissements exerçant dans le domaine du raffinage, de la transformation et de l'entreposage des produits pétroliers ou des produits dérivés.

De même, il doit aussi veiller à la satisfaction de la demande nationale en produits pétroliers, s'assurer de leur qualité et de la sécurité des approvisionnements.

Par ailleurs, le Service des Hydrocarbures participe aux négociations du projet de construction d'une raffinerie moderne avec les partenaires.

Cette nouvelle raffinerie doit répondre aux normes AFRI pour assurer la qualité des produits utilisés afin de satisfaire aux exigences environnementales. Le volume des produits issu de la nouvelle raffinerie doit prendre en compte la satisfaction des besoins du marché.

La mise en valeur du gaz naturel a commencé par l'électrification de la ville de Libreville et Port-Gentil. L'augmentation de la demande en électricité a nécessité la construction d'une nouvelle centrale thermique par la société Telemenia à Alénakiri. De ce fait, le renforcement des installations de transport du gaz vers ces villes doit se poursuivre.

Enfin, la transformation du gaz trouve également un débouché avec la société OLAM par son utilisation dans la pétrochimie pour générer les engrais.

ACTION N° 3 : Valorisation et commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés

La réalisation de cette troisième action par le Service des Hydrocarbures nécessite un meilleur suivi de l'évolution des facteurs déterminants du marché pétrolier national et international. En tenant compte de la conjoncture internationale, le Service des Hydrocarbures examine les ventes réalisées par les sociétés pétrolières afin de proposer au Gouvernement les prix de cession officiels (PCO) des bruts gabonais produits sur le territoire national pour sanction.

En relation avec les autres administrations, le Service des Hydrocarbures calcule le prix parité importation sur la base des cotations du marché national et international, qu'il officialise en sa qualité de Président de la Commission Nationale des Prix des Produits Pétroliers (CNPPP) auprès de la raffinerie et des marketers.

Le Service des Hydrocarbures, conformément aux prérogatives qui lui sont dévolues, assure la commercialisation de la production qui revient à l'Etat dans le cadre des contrats pétroliers. Ce rôle peut être partiellement ou totalement confié à un tiers. Aujourd'hui, la commercialisation du brut gabonais est confiée à la GOC, cependant le Service des Hydrocarbures veille au bon déroulement des opérations afférentes.

ACTION N° 4 : Elaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières

Cette action menée par le Service des Hydrocarbures vise à élaborer les lois et règlements applicables aux activités pétrolières et gazières qui tiennent compte de l'environnement international. Ceci l'amène à suivre les textes juridiques internationaux et l'évolution des normes et standards observés dans l'industrie pétrolière.

Par ailleurs, en application des dispositions légales et réglementaires, le Service des Hydrocarbures négocie avec les sociétés et élabore des contrats pétroliers qu'il soumet à la sanction des Autorités. Ces contrats signés entre l'Etat et ces sociétés constituent la loi des parties à observer, en plus de la réglementation en vigueur, dans la conduite des activités pétrolières.

Aussi, la réalisation de cette action conduit le Service des Hydrocarbures à mettre en application les lois et règlements qui régissent l'activité pétrolière. Il doit également faire respecter la réglementation en vigueur en République gabonaise, notamment en matière de protection de l'environnement.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le bassin sédimentaire gabonais constitue l'un des maillons du domaine pétrolier du Golfe de Guinée dont est issue une part importante de la production pétrolière du continent africain et même mondiale.

Le rythme des découvertes enregistrées dans les bassins sédimentaires similaires à celui du Gabon montre à juste titre que notre pays dispose, d'un potentiel non négligeable dans l'offshore profond et très profond dont la thématique du pré – sel n'est pas suffisamment explorée.

Par ailleurs, l'entrée de pays voisins dans le cercle fermé des pays producteurs de pétrole, place le Gabon dans un environnement concurrentiel très intense qui lui impose d'adopter et de développer des stratégies.

C'est en revisitant son cadre légal et réglementaire que le Gabon sera en mesure de mieux promouvoir et valoriser son potentiel en hydrocarbures ainsi que d'attirer les investisseurs. La mise en place de ce nouveau dispositif doit favoriser l'optimisation des recettes de l'Etat qui constituent le carburant de l'émergence du Gabon à l'horizon 2025 tel que prôné par le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA dans le PSGE.

De ce fait, les réformes à initier visent notamment à mieux assurer la promotion du bassin sédimentaire par :

- la mise aux enchères des blocs libres dans les zones d'exploration en eaux profondes et ultra – profondes ;
- la redéfinition du cadre législatif et réglementaire qui régule les activités d'hydrocarbures aux fins de l'adapter à l'environnement actuel de l'industrie pétrolière ;
- l'amélioration du contrôle desdites activités en vue de créer un cadre incitatif et attractif pour les investisseurs et partant optimiser les recettes budgétaires qui en découleraient ;
- la meilleure prise en compte des aspects relatifs à la préservation de l'environnement pour un développement durable.

A cet effet, l'exécution du programme « Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières » relève de la responsabilité du Directeur Général du Service des Hydrocarbures, dans le cadre des enjeux fixés au secteur des hydrocarbures par le PSGE.

ENJEUX

Le programme de « Gestion et Contrôle des Activités Pétrolières » trouve ses enjeux dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) qui découle de la vision du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA.

Ce programme porte notamment sur les enjeux suivants :

- Enjeu 1 : Relancer la production pétrolière et gazière ;
- Enjeu 2 : Améliorer le cadre légal et réglementaire du secteur des hydrocarbures ;
- Enjeu 3 : Optimiser les recettes pétrolières ;
- Enjeu 4 : Réduire l'impact de l'activité des hydrocarbures sur l'environnement.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Renforcer la réglementation et le contrôle du secteur pétrolier par l'administration publique d'ici 2021

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF N°1 : Renforcer la réglementation et le contrôle du secteur pétrolier par l'administration publique d'ici à 2021

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir élaboré et validé en 2021, 3 textes d'application liées au Code des Hydrocarbures n°002/19.
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir effectué avant le 31 décembre 2021, 100% des missions de contrôles dans le secteur pétrolier.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 1 textes d'applications ont été élaboré
- **Résultat annuel N°2** : 100% de missions de contrôles ont été effectué

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévision	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes élaborés	Nombre	3	2	6	1	-1	3	0
Taux de missions de contrôle effectuées dans le secteur Pétrolier	%	0	70	5	100	0	100	0

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- **Résultat annuel N°1 :**

Le texte réalisé en 2021 concerne le décret n°000232/PR/MPGM portant contenu local du 21 septembre 2021. En raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de la covid 19, le reste des textes n'a pas été réalisé en raison de l'indisponibilité des agents.

En ce qui concerne le taux de missions de contrôles effectuées dans le secteur pétrolier, l'ensemble des missions a été effectué soit 100%. Toute fois cet indicateur mérite d'être redéfini en indicateur de nombre. L'objectif stratégique se porte bien et nécessite qu'on y intègre un nouvel espace temporel

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé actions et titres	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)_	AE engagées en 2021 (b)_	Ecart (a – b)_	CP ouverts en LFR pour 2021 ©_	CP consommés en 2021 (d)_	Ecart (c) – (d)_
24.815.1:Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures	186 640 002	118 484 837	- 68 155 165	186 640 002	118 484 837	- 68 155 165
2:dépenses de personnel	13 515 002	-	- 13 515 002	13 515 002	-	- 13 515 002
3:dépenses de biens et services	173 125 000	118 484 837	-54 640 163	173 125 000	118 484 837	-54 640 163
24.815.2:Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures	72 459 832	6 100 000	- 66 359 832	72 459 832	6 100 000	- 66 359 832
2:dépenses de personnel	57 459 832	-	- 57 459 832	57 459 832	-	- 57 459 832
3:dépenses de biens et services	15 000 000	6 100 000	- 8 900 000	15 000 000	6 100 000	- 8 900 000
24.815.3:Valorisation et commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés	2 436 127 610	1 005 049 531	- 1 431 078 079	2 436 127 610	1 005 049 531	- 1 431 078 079
2:dépenses de personnel	601 368 146	-	- 601 368 146	601 368 146	-	- 601 368 146
3:dépenses de biens et services	6 250 000	1 500 000	- 4 750 000	6 250 000	1 500 000	- 4 750 000
4:dépenses de transfert	1 828 509 464	1 003 549 531	- 824 959 933	1 828 509 464	1 003 549 531	- 824 959 933
24.815.4:Elaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières	25 000 000	13 500 000	- 11 500 000	25 000 000	13 500 000	- 11 500 000
3:dépenses de biens et services	25 000 000	13 500 000	- 11 500 000	25 000 000	13 500 000	- 11 500 000
24.815:Gestion et contrôle des activités pétrolières	2 720 227 444	1 143 134 368	- 1 577 093 076	2 720 227 444	1 143 134 368	- 1 577 093 076
2:dépenses de personnel	672 342 980	-	- 672 342 980	672 342 980	-	- 672 342 980
3:dépenses de biens et services	219 375 000	139 584 837	- 79 790 163	219 375 000	139 584 837	- 79 790 163
4:dépenses de transfert	1 828 509 464	1 003 549 531	- 824 959 933	1 828 509 464	1 003 549 531	- 824 959 933

Pour le programme Gestion et contrôle des activités pétrolières, la LFR 2021 a consacré une dotation de **2 720 227 444 FCFA**. Au total, **1 143 134 368 FCFA** ont été exécutés. Le taux d'exécution du Programme Gestion et contrôle des activités pétrolières, s'établit à **42,02%**

Les dépenses relatives au titre 2, **672 342 980 FCFA** sont en gestion centralisée au niveau de la DGBFIP par le biais de la Direction de la Solde, soit un taux d'exécution **0%**.

Le taux d'exécution du titre 3 s'établit à **63,63 %**

Le taux d'exécution du titre 4, est de **54,88 %**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action							
Total des mouvements							

Aucun mouvement de fongibilité enregistré pour ce programme.

Virements

Aucun virement enregistré pour ce programme

Transferts

Le programme n'a pas enregistré de transfert de crédit.

Annulation

Le programme n'a pas enregistré d'annulation de crédit.

Reports

Le programme n'a pas enregistré aucun report de crédits

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	2	2	2	0	0	0	
Agents de catégorie A	130	130	130	1	48	47	177
Permanents	130	130	130	1	48	47	177
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	29	29	29	0	7	7	36
Permanents	29	29	29	0	7	7	36
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	17	17	17	0	1	1	18
Permanents	17	17	17	0	1	1	18
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	176	176	176	1	56	55	233
Main d'œuvre non permanente	10	10	10	0	0	0	10
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	188	188	188	1	56	55	243

Explication des évolutions :

Le programme Gestion et contrôle des activités pétrolières a connu une augmentation significative au niveau de ses effectifs, soit 77.37%.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	672 342 980	672 342 980			672 342 980	672 342 980
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2	672 342 980	672 342 980			672 342 980	672 342 980

En gestion centralisée à la DGBFIP.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Action Gestion et suivi des activités de recherche et de production des hydrocarbures	149 375 000	149 375 000	118 484 837	118 484 837		
Activités de contrôles et d'audit (K1 administration)	119 375 000	119 375 000	105 831 528	105 831 528	13 543 472	13 543 472
Activités de contrôles et d'audit (exploration)	15 000 000	15 000 000	2 500 000	2 500 000	12 500 000	12 500 000
Activités de contrôles et d'audit (exploitation)	15 000 000	15 000 000	2 100 000	2 100 000	12 900 000	12 900 000
Valorisation et commercialisation	-	-	8 053 309	8 053 309	- 8 053 309	- 8 053 309
ACTION N°2 Gestion et suivi des activités de raffinage et de transformation des hydrocarbures	21 250 000	21 250 001	6 100 000	6 100 000	15 150 000	15 150 001
Activités de contrôles et d'audit (Transformation des hydrocarbures)	21 250 000	21 250 001	6 100 000	6 100 000	15 150 000	15 150 001
ACTION N°3 Valorisation et commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés	23 750 000	23 750 001	1 500 000	1 500 000	22 250 000	22 250 001
Activités de contrôles et d'audit (K1 administration)	23 750 000	23 750 001	1 500 000	1 500 000	22 250 000	22 250 001
ACTION N°4 Elaboration de la réglementation et le contrôle des activités pétrolières	25 000 000	25 000 000	13 500 000	13 500 000	11 500 000	11 500 000
Activités de contrôles et d'audit (SUBD)	15 000 000	15 000 000	8 100 000	8 100 000	6 900 000	6 900 000
Activités de contrôles et d'audit (OGOOUE MARITIME)	10 000 000	10 000 000	5 400 000	5 400 000	4 600 000	4 600 000
Total des crédits de titre 3 consommés	219 375 000	219 375 002	139 584 837	139 584 837	79 790 163	79 790 165

Autorisé à hauteur de **219 375 000 FCFA** dans la loi de finances rectificative(LFR), le budget du programme a été exécuté pour un montant net de réserve de 139 584 837 FCFA, soit un taux d'exécution de **63,63** %. Le montant exécuté a permis le financement des activités suivantes :

MISSIONS : 72 500 000 FCFA

- **L'inventaire des carottes et déblais de forage pour la construction de la cartothèque des hydrocarbures :**

La Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) dispose d'un volume important de carottes et d'échantillons de déblais prélevés dans le cadre des travaux de l'activité pétrolière.

Ces données anciennes constituent non seulement la mémoire physique de l'exploration pétrolière mais aussi et surtout une base d'archives vivantes d'une valeur inestimable qui risque d'être perdue en raison de :

- L'absence de structures d'accueil pour le stockage ;

- Mauvaises conditions de stockage ;

Face à cet état de fait, la DGH a entrepris, en 2021 des missions en vue de mieux cerner le projet de construction d'un bâtiment indépendant dédié uniquement au stockage et à la conservation dans des conditions requises des archives pétrolières susmentionnées pour optimiser la recherche et partant les recettes de l'Etat. Cette activité a permis de suivre l'évolution du dossier d'acquisition d'une parcelle de terrain dédiée au projet et à l'élaboration d'un cahier de charges avec l'assistance d'un Cabinet d'architecture.

➤ La transcription des données pétrolières

La Bandothèque de la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) dispose d'un volume important de données géophysiques provenant des travaux d'exploration réalisés au Gabon par les sociétés pétrolières depuis les années 50. L'ensemble de ces Données (plus de 30 000 bandes magnétiques) se trouve réparti sur différents supports médiatiques tels que DVD, supports de type 3590, 3490, 3490 E, 3592, DLT, DAT et Exabyte.

La transcription et la mise en forme de ces données est la solution à la bonne gestion de l'Information Pétrolière, à l'optimisation de nouvelles découvertes et, conséquemment, celle des recettes de l'Etat, conformément au le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT), initié par les plus Hautes Autorités. Il s'agissait de faire un état des lieux et de créer un Atlas de blocs par un système de fiches électroniques directement liés à une visualisation dynamique des objets sélectionnées.

FACTURES POUR LE FONCTIONNEMENT

Fournitures de bureaux diverses	21 972 997
Fournitures informatiques	13 214 940
Carburant véhicules de fonction	12 448 000
Entretien et réparations -véhicules divers	5 948 900

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 3: Valorisation et commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés	1 123 986 441	1 123 986 441	1 003 549 531	1 003 374 916	120 436 910	120 611 525
Cotisation internationale APPO	47 986 441	47 986 441	47986441	47986441	0	0
Cotisation Congrès mondial sur les hydrocarbures	6 000 000	6 000 000	0	0	6 000 000	6 000 000
Cotisation Fonds International d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures	20 000 000	20 000 000	0	0	20 000 000	20 000 000
Cotisation internationale OPEP	1 050 000 000	1 050 000 000	955 563 090	955 388 475	94 436 910	94 611 525
Total des crédits de titre 4 consommés	1 123 986 441	1 123 986 441	1 003 549 531	1 003 374 916	120 436 910	120 611 525

Le programme Gestion et contrôle des activités pétrolières a exécuté un montant de **1 003 374 916 FCFA** pour ce titre, repartis de la manière suivante :

- Décision au titre de la prise en charge de la contribution 2021 du Gabon au profit de l'Organisation des pays Explorateurs de Pétrole (OPEP).
- Décision au titre de la contribution 2021 du Gabon au profit de l'Organisation des Producteurs de Pétrole Africains (APPO)

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE GESTION ET DE CONTROLE DES RESSOURCES PETROLIERES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme soutien du Ministère du Pétrole, du Gaz et des Mines, piloté par le Secrétaire Général, est composé du Cabinet du Ministre (CABM), du Secrétariat Général (SG), de l'Inspection Générale des Services (IGS), du Comité Permanent des Hydrocarbures (CNH) et de la Direction Générale des Etudes et Laboratoires (DGEL).

Le Secrétariat Général est chargé de la gestion administrative et des ressources allouées au Ministère. Il est accompagné dans sa responsabilité de la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH), la Direction Centrale des Affaires Financières (DCAF) et la Direction Centrale du Système d'Information (DCSI).

Le Cabinet du Ministre est chargé d'assister, par ses avis, le Ministre dans le choix des options techniques de sa mission.

L'Inspection Générale des Services est chargée de proposer, d'assurer le suivi et l'évaluation des procédures et des normes de travail au sein des services centraux.

Le Comité National des Hydrocarbures est chargé de donner son avis sur toutes questions relevant de la matière des hydrocarbures, soumis à son examen, notamment sur la réglementation applicable au secteur des hydrocarbures liquides et gazeux ; la bonne gouvernance dans les industries pétrolières et gazières nationales ; les mesures de conservation et de valorisation des gisements d'hydrocarbures et leur application.

La Direction Générale des Etudes et Laboratoires est notamment chargée d'effectuer, pour le compte des différents services du département ministériel ou des tiers, des essais, des études ou des analyses, relatifs aux roches, au pétrole et ses dérivés, aux ressources hydrauliques pour le suivi de la qualité. Elle s'occupe également du suivi environnemental des sites miniers et pétroliers.

Le champ du programme recouvre :

- l'élaboration, le suivi et l'application des textes réglementaires dans les domaines de compétence du Ministère (CABM) ;
- la gestion des ressources humaines du Ministère (DCRH) ;
- la gestion des ressources financières, des moyens généraux et du patrimoine immobilier alloués au Ministère (DCAF) ;
- la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'informatique et de télécommunication au sein du Ministère (DCSI).

Ce programme est piloté par le Secrétaire Général qui en est le responsable (RPROG).

Les textes d'orientation qui présentent les politiques publiques à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue à cet effet sont :

- le PSGE ;
- les textes organiques du Ministère.

PRESENTATION DES ACTIONS

Dans le cadre de la mise en place de la budgétisation par objectifs de programmes qui instaure une nouvelle donne en matière de gestion des finances publiques, le programme pilotage et soutien vise à "assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère" et à "développer la performance globale par la modernisation de l'Administration du Ministère". Il est structuré autour de deux (2) actions :

- Pilotage de la stratégie ministérielle ;
- Coordination administrative.

ACTION N° 1 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE

Cette action est sous la tutelle du Directeur de Cabinet du Ministre qui en est le Chef de file.

L'autre entité qui concerne cette action est l'Inspection Générale des Services (IGS). Elle est chargée de contrôler et de suivre la régularité de l'activité de l'ensemble des services du Ministère. Elle est également chargée de mettre à jour les manuels de procédures ainsi que les manuels d'organisation des services du Ministère en collaboration avec le Secrétariat Général. Elle est sous la responsabilité de l'Inspecteur Général des Services qui en est le Chef de file.

Enfin, le Comité National des Hydrocarbures (CNH), organe de conseil rattaché au Cabinet du Ministre, est chargé de donner son avis sur toute question relevant de la matière des hydrocarbures, soumise à son examen, notamment sur la réglementation applicable au secteur des hydrocarbures liquides et gazeux ; la bonne gouvernance dans les industries pétrolière et gazière nationales ; les mesures de conservation et de valorisation des gisements d'hydrocarbures et leur application. Cette entité est sous la responsabilité du Secrétaire Permanent qui en est le Chef de file.

ACTION N°2 : COORDINATION ADMINISTRATIVE

Cette action est sous la tutelle du Secrétaire Général.

Les autres services concernés par cette action sont :

- **La Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH)** : Elle est chargée de mettre en œuvre les politiques en matière de gestion des ressources humaines. Cette Direction est sous la tutelle du Directeur Central du Personnel qui en est le Chef de file.
- **La Direction Générale des Etudes et Laboratoires (DGEL)** : Elle est chargée d'effectuer, pour le compte des différents services du département ministériel ou des tiers, des essais, des études ou des analyses, relatifs aux roches, au pétrole et ses dérivés, aux ressources hydrauliques pour le suivi de la qualité. Elle s'occupe également du suivi environnemental des sites miniers et pétroliers.
- **La Direction Centrale des Systèmes d'Information (DCSI)** : Elle est chargée de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière d'informatique et de télécommunications au sein du Ministère.
- **Le Service de la Documentation et de l'Informatique (SDI)** : Il est chargé de la gestion des documents d'archives, des ouvrages de la bibliothèque et des dossiers documentaires du Ministère. Le Chef de Service est un des contributeurs.
- **Le Service Central du Courrier (SCC)** : Il est notamment chargé de réceptionner, d'enregistrer, de centraliser, de classer et tenir à jour les registres ou dossiers chronologiques du courrier, de ventiler, à l'exception du courrier confidentiel, le courrier de l'ensemble du Ministère. Le Chef de Service est un des contributeurs.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion et contrôle des activités pétrolières » a pour but d'appuyer ou porter les actions des entités administratives opérationnelles du Ministère. Il s'inscrit donc dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), des plans sectoriels en matière d'énergie, de ressources hydrauliques, des techniques nucléaires, des programmes de travail gouvernemental (PTG) et ministériel (PTM) puis de la politique de cadrage du Ministre, Responsable de la Mission « *Gestion et contrôle des activités pétrolières* ».

Sont enfin pris en compte, les attentes et la satisfaction du personnel, des entités administratives opérationnelles (des partenaires qui sont les principaux usagers/bénéficiaires du programme).

Les attentes du personnel/agents sont :

- la facilitation/amélioration des conditions de travail (bâtiment, conditions hygiénique et sanitaire, etc.) ;
- la forte sécurisation des lieux de travail ;
- la dotation budgétaire en matériel et équipements de travail ;
- le renforcement des capacités (formations continues, séminaires/ateliers, etc.) ;
- la définition d'un plan gestion de carrière opérationnelle ;
- un meilleur management des agents ;
- l'application des dispositions statutaires de la Fonction Publique.

Les attentes des usagers sont :

- un meilleur accueil ;
- un temps d'attente moins long ;

- une disponibilité, diffusion/publication des informations relatives aux domaines de compétence du Ministère ;
- la facilitation de certaines procédures administratives ;
- un meilleur pilotage.

Pour y répondre, le programme « Pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures » doit améliorer son fonctionnement, notamment en apportant des solutions concrètes à certains de ses points faibles.

ENJEUX

Les principaux enjeux du programme "Pilotage et soutien à la politique de gestion et contrôle des activités pétrolières » sont :

- Enjeu 1 : Assurer une gouvernance opérationnelle et efficace de l'Administration du Ministère ;
- Enjeu 2 : Développer la performance globale par la modernisation de l'Administration du Ministère.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Définir et mettre en œuvres un système efficace de pilotage et de coordination de l'administrative

OBJECTIF N°2 : Optimiser le fonctionnement des fonctions supports

OBJECTIF N°3 : Promouvoir la bonne gouvernance dans les industries pétrolières et gazières

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRES UN SYSTEME EFFICACE DE PILOTAGE ET DE COORDINATION DE L'ADMINISTRATIVE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel** : Avoir transmis au 31 décembre 2021 100% de projets de textes initiés/élaborés au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption ;

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : 80% des projets de décrets textes transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption ;
-

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévision	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de transmission des projets de textes au SGG pour adoption	%	80	75	100	80	-20	100(2021)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel 1 : Sur un résultat annuel attendu de 100% de projets de textes transmis au Secrétariat, seulement 80% ont été vu leur aboutissement, soit un écart de -20% dû aux conditions de travail (salle de réunion ne pouvant pas contenir les effectifs attendus à cause des restrictions de la pandémie)

Au regard de ce qui précède, l'objectif stratégique qui est de définir et mettre en œuvres un système efficace de pilotage et de coordination de l'administrative est en bonne voie et nécessite aussi bien la projection d'un nouvel espace temporel, mais aussi une redéfinition de la nature de son indicateur.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Optimiser le fonctionnement des fonctions supports

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel 1** : Être parvenu à évaluer tous les agents du Ministère au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel 2** : Avoir réalisé 500 fiches de poste au 31 décembre 2021 ;

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel 1** : aucun agent du Ministère n'a été évalué au 31 décembre 2021 ;
- **Résultat annuel 2** : 350 fiches de poste ont été réalisées au 31 décembre 2021 ;

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisé	2020 Réalisé	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2020 (Réalisé - Prévision)	2021 Cible	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'évaluation des agents	%	0	0	100	0	100	-	-
Fiche de postes réalisées	Nombre	0	0	500	350	500	150	-

Résultats annuels 1 : en raison du contexte sanitaire lié à la pandémie de la Covid 19 et à la définition d'un nouveau système d'évaluation par le ministère de la fonction Publique, aucun agent n'a été évalué.

Résultats annuels 2 : 350 fiches de postes complémentaires ont pu être réalisées, compte tenu de la faible affluence du personnel du fait des consignes gouvernementales liées à la pandémie de la Covid 19 d'une part et de la scission du ministère en deux départements distincts (Mines et Pétrole) d'autre part.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé programmes et actions	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)_	AE engagées en 2021 (b)_	Ecart (a – b)_	CP ouverts en LFR pour 2021 ©_	CP consommés en 2021 (d)_	Ecart (c) – (d)_
24.822.1: Pilotage de la stratégie ministérielle	2 284 430 762	6 900 000	-2 277 530 762	2 284 430 762	6 900 000	- 2 277 530 762
2: dépenses de personnel	2 254 430 762	-	-2 254 430 762	2 254 430 762	-	- 2 254 430 762
3: dépenses de biens et services	30 000 000	6 900 000	- 23 100 000	30 000 000	6 900 000	- 23 100 000
24.822.2: Coordination administrative	518 101 046	103 292 614	- 414 808 432	518 101 046	103 292 614	-414 808 432
2: dépenses de personnel	348 101 046	-	- 348 101 046	348 101 046	-	-348 101 046
3: dépenses de biens et services	170 000 000	103 292 614	- 66 707 386	170 000 000	103 292 614	- 66 707 386
Total pour le programme	2 802 531 808	110 192 614	-2 692 339 194	2 802 531 808	110 192 614	- 2 692 339 194
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>						
2: dépenses de personnel	2 602 531 808	-	-2 602 531 808	2 602 531 808	-	- 2 602 531 808
3: dépenses de biens et services	200 000 000	110 192 614	- 89 807 386	200 000 000	110 192 614	- 89 807 386

Explication des principaux écarts :

Pour le programme, la LFR 2021 a consacré une dotation de **2 802 531 808 FCFA**. Au total, **110 192 614 FCFA** ont été exécutés. Le taux d'exécution (sans réserve obligatoire) du Programme Pilotage et Soutien aux politiques pétrolière et d'hydrocarbures, s'établit à **3,93 %**.

Les dépenses relatives au titre 3, **110 192 614 FCFA** ont été ordonnancé, soit un taux d'exécution de **55,10 %**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Le programme n'a pas enregistré de mouvement de crédit.

Virements

Le programme n'a pas enregistré de virement de crédit.

Transferts

Le programme n'a pas enregistré de transfert de crédit.

Annulations

Le programme n'a pas enregistré d'annulation de crédit.

Reports

Aucun report de crédits

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31-déc-20	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
			Sorties	Entrées	Ecart (entrées – sorties)	
Agents hors catégorie	1	1	0	0		1
Agents de catégorie A	209	209	5	175		
Permanents	209	209	5	175	170	379
Non permanents			0		0	0
Agents de catégorie B	97	97	2	36	34	
Permanents	97	97	2	36	34	131
Non permanents					0	0
Agents de catégorie C	96	96	3	34	31	
Permanents	19	19		1	1	20
Non permanents	77	77	3	33	30	107
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	325	325	7	212	205	530
Main d'œuvre non permanente	77	77	3	33	30	107
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	403	403	10	245	235	638

Explication des évolutions :

Sur un effectif global de 378 agents au 1^{er} janvier 2021, on note une baisse de l'effectif du Programme Soutien dans l'ensemble. En effet, ce dernier est passé de 356 agents identifiés au 1^{er} janvier 2021

Vingt-six (26) sorties ont été enregistrées et sept (7) entrées signalées au niveau de l'ensemble des agents au cours de l'année 2021 (décès, redéploiements et départs à la retraite).

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	2 602 531 808	2 602 531 808			2 602 531 808	2 602 531 808
Total des crédits de titre 2	2 602 531 808	2 602 531 808			2 602 531 808	2 602 531 808

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Gestion centralisée à la DGBFIP via la Direction de la Solde.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 PILOTAGE DE LA STRATEGIE MINISTERIELLE	30 000 000	30 000 000	6 900 000	6 900 000	23 100 000	23 100 000
Activité Gestion de la stratégie Ministérielle (CAB)	15 000 000	15 000 000	4 500 000	4 500 000	10 500 000	10 500 000
Activité Mise en place et suivi d'outils efficaces de pilotage de l'administration (IGS)	7 500 000	7 500 000	2 400 000	2 400 000	5 100 000	5 100 000
Activité Promotion de la gouvernance dans les industries pétrolières et gazières (CNH)	7 500 000	7 500 000			7 500 000	7 500 000
ACTION °2 COORDINATION ADMINISTRATIVE	170 000 000	170 000 000	103 292 614	103 292 614	66 707 386	66 707 386
Activité Coordination administrative	65 000 000	65 000 000	53 454 000	53 454 000	11 546 000	11 546 000
Activité Gestion du patrimoine administratif	62 750 000	62 750 000	29 200 000	29 200 000	33 550 000	33 550 000
Activité Gestion et développement des ressources humaines	12 000 000	12 000 000	10 500 000	10 500 000	1 500 000	1 500 000
Activité Gestion et développement des systèmes d'information et des équipements informatiques	6 250 000	6 250 000	8 640 000	8 640 000	-2 390 000	- 2 390 000
Activité Opérationnalisation du PAP 2021 (programme soutien): Equipe point focal	12 000 000	12 000 000	1 498 614	1 498 614	10 501 386	10 501 386
Activité Gestion budgétaire, financière et comptable	12 000 000	12 000 000			12 000 000	12 000 000
Total des crédits de titre 3	200 000 000	200 000 000	110 192 614	110 192 614	89 807 386	89 807 386

Le programme « Pilotage et soutien à la politique de gestion et contrôle des activités pétrolières » a exécuté, pour le titre 3, un montant total de **110 192 614 FCFA**.

Cette somme a été utilisée pour l'acquisition des biens et services concourant à la réalisation des activités par action ci-après :

- GABON-MECA 1 498 614 FCFA
- PIZO SHELL 4 500 000 FCFA
- PETRO GABON EX PG SERV 500 000 FCFA
- CECA-GADIS 500 000 FCFA
- GABON-MECA 1 400 000 FCFA
- COMPAGNIE GENERALE DE M 13 654 000 FCFA
- FORMATION SUR LA MAITRISE DES BASES DE L'OUTIL INFORMATIQUE ET DE LINTRANET 39 800 000 FCFA
- FORMATION DES AGENTS DE LA MAIN D'OEUVRE NON PERMANENTE (MONP) sur quoi ? 29 200 000 FCFA

Ces dépenses étant des dépenses transversales ont servi à la réalisation de l'ensemble des activités du programme